VIE PRIVÉE
ET POLITIQUE
DU
GÉNÉRAL
DUMOURIEZ,

Pour faire suite à ses mémoires.

DEUXIÈME PARTIE.

A HAMBOURG, *chez* B. G. HOFFMANN.

1794.

La seule véritable édition des mémoires de Dumouriez, conforme á l'original d'Hambourg et ornée du portrait de l'auteur, se trouve à Paris, chez Michel, rue des Poitevins, N°.

VIE PRIVÉE

ET POLITIQUE

DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ.

CHAPITRE PREMIER.

Négociations.

Toutes les puissances de l'Europe voyoient la France comme un état absolument nul par les suites de sa révolution, qui au-lieu d'avancer vers un but utile, une réformation nécessaire, tendoit à la plus affreuse anarchie; parce que les deux pouvoirs, au-lieu de se réunir, se divisoient de jour en jour de plus en plus. Tous les peuples de l'Europe avoient un intérêt plus ou moins direct à la plus prompte cessation de ces troubles; mais une fausse manière de voir,

une politique erronée les égaroient tous. Les plaintes des Français fugitifs donnoient encore des idées trompeuses aux cours qui les avoient accueillis.

Ils peignoient l'assemblée nationale, comme une faction plus audacieuse que puissante; ils annonçoient que leur parti étoit encore le plus fort, que l'armée de ligne étoit encore à eux, que d'ailleurs l'émigration l'avoit affoiblie en lui enlevant tous ses officiers, que la garde nationale n'étoit qu'un amas de *bourgeois* timides, incapables de résister au feu, que les provinces n'attendoient que leur rentrée pour déchirer la constitution, et reprendre avec joie le gouvernement auquel elles étoient soumises depuis quatorze siècles : que cette constitution étoit impraticable, et ne convenoit pas au génie de la nation, accoutumée à adorer ses rois. Ils se donnoient pour exemple de ce dévouement, et ils l'avoient abandonné aux factieux dont ils parloient avec mépris.

Tous les gouvernemens de l'Europe ajoutoient foi, plus ou moins, à ces exagérations. Les plus éloignés y mettoient une indifférence peu prévoyante; les plus voisins

se repaissoient de l'espoir de se payer, par des démembremens, de la part active qu'ils pourroient y prendre. L'exemple du partage de la Pologne avoit fait passer en systême politique cette manière de profiter des troubles intérieurs des nations voisines. Louis XIII, Louis XIV, et même Louis XV avoient ajouté à la France le Roussillon, la Bresse, le pays de Gex, l'Alsace, la Franche-Comté, la Flandre et la Lorraine. Le systême de partage ayant parfaitement réussi en Pologne, on pouvoit, en excitant les mêmes guerres civiles en France, y produire les mêmes effets. L'espagne, l'Italie et l'Allemagne alloient trouver l'occasion de revendiquer leurs anciens démembremens. L'Angleterre pouvoit gagner aussi les colonies au morcellement de la France, et c'étoit une utile vengeance de la guerre de l'Amérique.

Le peuple français, toujours excessif, traitoit en tyrans et en ennemis tous les gouvernemens qui désapprouvoient, même les excès de sa révolution, et sur-tout ceux qui sembloient la menacer, non seulement en donnant retraite à la faction fugitive, ce qui en soi-même n'eût pas été

répréhensible, (car à moins de délits atroces, tout état doit un asyle aux malheureux) mais en prenant hautement leur parti, en protégeant la levée des corps armés sous des enseignes et des dénominations françaises, et avec l'intention ouverte de faire la guerre civile; en donnant aux princes, non pas de simples pensions alimentaires, mais de vrais subsides pour payer leurs troupes; en refusant de traiter dorénavant avec les ministres de la France, quoique négociant au nom du roi; en reconnoissant, quoiqu'avec un caractère secret, les plénipotentiaires des princes émigrés; en ayant l'air de voir en ces princes le vrai gouvernement et l'unique représentation de la monarchie française.

De tous ces gouvernemens, les républicains étoient sages, mais indifférens; et l'ancien état de négociations subsistoit à-peu-près sur le même pied.

1°. Avec Venise. Le ministre étoit convenu avec son ambassadeur, Mr. Pisani, homme de mérite, de ne rien changer à la représentation diplomatique, de ne faire nommer un nouvel ambassadeur à Venise,

par le roi, qu'en cas qu'il y fût forcé, et qu'après en avoir prévenu le sénat, et le lui avoir fait agréer.

2°. Avec Gênes, où résidoit Semonville, nommé par Montmorin, et qui, à tort ou à raison, y est devenu la terreur de l'Italie.

3°. Avec les Etats-unis de l'Amérique, où le ministre avoit laissé le chevalier de Ternant, homme sage, nommé par le crédit Lafayette.

4°. Avec la Suisse, qui, par la sagesse des cantons de Berne, Zurich et Appenzell, et par l'énergie du colonel de Veiss, avoit résisté à la fougue de deux ou trois cantons, et à l'influence du comte d'Artois dont la présence même n'avoit pas pu produire une déclaration, quoique les Français eussent commis des imprudences et des injustices capables d'altérer la bonne harmonie entre ces deux nations alliées, quoique l'aggrégation du Porentruy à la république française pût être considérée comme un attentat contre la confédération helvétique. Mais la prudence prévoyante des Suisses les avoit maintenus dans des principes modérés.

Les gouvernemens monarchiques avoient

pris des impressions entièrement hostiles, et ne cherchoient que l'occasion de se réunir pour détruire la révolution française.

1°. Le pape prévoyoit la diminution de sa puissance et de son revenu. Il avoit perdu le comtat d'Avignon, devenu le théâtre de crimes atroces, qui n'étoient que les avant-coureurs des plus grands crimes. Ce pays, usurpé jadis sur la Provence par des fraudes pieuses, possédé par des engagemens rachetables, pouvoit être réintégré très-légitimement par la France, si elle avoit voulu de bonne foi rembourser au pape le prix de l'engagement. Il est même à croire qu'il eût consenti à ce traité que Dumouriez, mu par esprit de justice, et pour l'honneur de la nation, vouloit faire réussir.

Le pape, hors d'état de soutenir par les armes cette petite souveraineté temporelle, enclavée dans la France, eût fini par la céder en en recevant le prix. Mais un autre intérêt plus grand le rendoit irréconciliable; c'étoit celui de son autorité spirituelle qui en diminuant en France, détruisoit le fameux concordat de Léon X, et

le privoit d'immenses revenus. Mais tout cela n'auroit pas nui à la négociation, et le pape eût été obligé de faire le sacrifice de cette source de richesses très-illégitime que ses prédécesseurs ne devoient qu'à la finesse de Léon X et à la sottise de François I. Mais l'assemblée nationale gâta tout par l'horrible imprudence d'aliéner tout le clergé avec son serment absurde.

2°. L'ordre de Malthe ne pouvoit pas subsister en France, à contre-sens du système de l'égalité établi par l'abolition de tous les titres. Rien n'eût été plus incohérent avec la constitution, que de conserver des bénéfices revêtus de tous les droits féodaux, dans toutes les provinces de la France, en faveur de Français qui seroient restés *moines-nobles*, assujétis à un prince étranger pour faire une guerre éternelle contre les Turcs nos alliés, par esprit d'intolérance religieuse. Mais le ministre avoit mis cette affaire difficile en négociation.

Sans contredit ces biens étoient devenus nationaux par le décrét, comme les autres biens du clergé; mais il cherchoit un biais

pour indemniser les possesseurs actuels, ne les regardant que comme usufruitiers; car d'ailleurs il ne pouvoit plus exister un ordre étranger en France, et cependant composé de citoyens français. Ainsi l'ordre de Malthe étoit aboli de fait et de droit en France, par la réforme politique, comme il l'avoit été autrefois en Angleterre et dans tous les pays qui avoient adopté la réforme religieuse.

3°. Naples et Parme, deux cours de la maison de Bourbon, étoient trop foibles pour être dangereuses; mais elles montroient une aversion décidée et très-naturelle pour la révolution française, parce qu'elles y croyoient voir la diminution de leur maison, quoique cette idée fût très-fausse; car la constitution auroit au contraire assuré, sur une base inébranlable et sage, la vraie puissance et la gloire de leur branche aînée qui régnoit en France. Leur fausse politique multiplioit les dangers auxquels elle croyoit remédier par de petites conjurations impuissantes.

Parme vivant presque des bienfaits du roi de France, dépendoit du ministre des affaires étrangères, qui la rendoit sage

en lui continuant le paiement de ses pensions. Naples craignant avec raison l'introduction du principe du jacobinisme dans un peuple vraiment *sans-culotte*, fameux par ses fréquentes révoltes, persécutoit les Français, ce qui auroit fini par des querelles dont la cour de Naples eût été la dupe après l'achèvement de la constitution.

4°. La Toscane pensoit comme la cour de Vienne; mais se sentoit trop foible pour en donner aucune marque extérieure.

5°. Le roi de Sardaigne obsédé par les princes français et par les nombreux émigrés qui remplissoient ses états, craignant pour ses états *transalpins*, avoit une conduite équivoque, mais toujours hostile, qui peu après, sur un motif très-léger, l'a engagé dans une guerre dangereuse qui le ruinera malgré le subside insuffisant de l'Angleterre, en supposant même que ses provinces transalpines puissent lui rentrer; ce qui devient de jour en jour plus douteux.

6°. L'Espagne et le Portugal s'appliquoient avec raison à sauver leurs états de l'introduction du systême révolutionnaire,

persécutoient et chassoient tous les Français, forçant ceux qu'un long séjour avoit rendus presqu'indigènes à des sermens inutiles qui ne fesoient que leur donner de la curiosité et de l'inclination pour les nouvelles opinions.

Cependant le comte d'Aranda étant devenu premier ministre d'Espagne, Dumouriez prit la résolution de s'adresser directement à lui pour assurer au moins la neutralité de la cour de Madrid. L'année précédente, cette cour ayant été sur le point d'entrer en guerre contre l'Angleterre pour la querelle de l'établissement de Nootka-Sund, au nord de la Mer-Pacifique, l'assemblée constituante, fidelle à son alliance, avoit décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux pour soutenir l'Espagne. Le pacte de *famille* ne pouvoit plus subsister, puisque la France n'étoit plus la propriété du roi, mais qu'au contraire, par la nouvelle constitution, le roi appartenoit à la nation. Dumouriez ne regardoit cette nuance que comme une dispute de mots impropres qu'il n'étoit pas temps de traiter, et qui se rectifieroit très-facilement après l'établissement de la constitution. Ce qui lui im-

portoit, c'étoit d'assurer la neutralité de cette cour, n'ayant pas besoin de ses secours ; et il se l'étoit assurée par sa négociation franche et personnelle avec le comte d'Aranda. Aussi ce sage ministre fut-il bientôt sacrifié quand cette cour changea de système.

8°. L'intérêt de l'Angleterre étoit de rester neutre, et malgré la répugnance extrême du roi contre la nation française, la cour de St. James se conduisoit avec sagesse. Le ministre avoit toujours traité très-franchement avec milord Gower son ambassadeur ; ils avoient ensemble appaisé quelques petits sujets de dissention, et il a fallu toute l'imprudence de Brissot, toute la pétulance de la convention nationale, et le crime aussi atroce qu'impolitique du meurtre de Louis XVI, pour forcer les Anglais en 1793, à sortir de leur système de neutralité, et les plonger dans une guerre très-dispendieuse qui leur donne des avantages momentanés aux Iles, balancés par de grandes pertes et par d'énormes subsides, sans assurance de conserver leurs conquêtes.

9°. L'intérêt de la Hollande *république*

étoit la paix. Celui du stathouder étoit d'écraser la liberté française, de peur qu'elle ne devînt un jour un appui pour les patriotes. Cet intérêt est encore mal entendu ; car, ou ce pays est gouverné selon sa constitution, alors son représentant n'a rien à craindre ; ou on a usurpé des pouvoirs trop étendus, alors le peuple réclamera toujours et finira par rentrer dans ses droits.

La cour de la Haye devoit se méfier encore plus de la cour de France gouvernant arbitrairement, sans constitution, que d'un roi constitutionnel dont tous les mouvemens sont réglés sur l'intérêt de sa nation. N'avoit-elle pas pensé être la victime du génie brouillon du ministre Brienne qui avoit excité les patriotes, et ensuite les avoit perfidement abandonnés? Cette cour auroit donc dû se tenir dans une parfaite neutralité ; et c'est ce qu'elle ne faisoit pas. De Maulde reçut des instructions fort sages et sans aucune duplicité. Il ne pouvoit plus y en avoir dans la politique française où tout étoit à découvert ; il ne falloit la juger, ni sur les intrigues de l'ancienne diplomatie fran-

çaise, ni sur les pamphlets des Jacobins; et c'est en quoi tous les cabinets de l'Europe ont erré pour n'avoir pas pris un juste milieu.

10°. Le Dannemark peut être présenté comme le modèle de la conduite qu'il falloit tenir avec la nation française. Observant une neutralité sage, il a conservé ses rapports avec cette nation, sans se mêler de ses querelles intestines. Il étoit trop éloigné pour que sa médiation pût être utile entre le peuple et le roi: c'eût été aux gouvernemens voisins de la France à se poster comme conciliateurs; c'étoit le seul rôle juste, utile pour la France, nécessaire pour leur propre tranquillité, qu'ils eussent pu se donner pour arrêter les excès de la révolution: mais pour cela, il ne falloit pas protéger hautement les Princes, leur désobéissance, leur armement, leurs fureurs; il ne falloit pas méconnoître une assemblée légale d'une grande nation, regarder toute la France comme jacobine, et le roi comme prisonnier; car alors il n'étoit que contrarié dans les fausses démarches que lui faisoit faire une cour perverse. C'est la conduite de cette cour et des

Princes, c'est la fausse politique des puissances voisines qui ont amené la guerre extérieure et le déchirement de la France, qui ont rendu cette révolution excessive et criminelle.

11°. La Suède tenoit une conduite entièrement opposée à celle du Dannemark. Gustave avoit des obligations à Louis XV, il en avoit reçu des conseils et une protection décidée dans une révolution absolument en sens contraire de celle de la France. Il prévoyoit que la France régénérée, débarrassée du systême politique agitateur de ses rois ambitieux et de leurs courtisans intrigans, ne devant plus avoir avec le reste de la grande république européenne que des intérêts généraux, commerciels et pacifiques, se débarrasseroit d'une quantité de subsides qu'elle payoit à des puissances subalternes ; il étoit dno mbre.

Il avoit à craindre en même temps que l'exemple des Français ne réveillât les Suédois. Aussi s'étoit-il jetoit ouvertement dans le parti contre-révolutionnaire. Les émigrés se vantoient hautement de leur grand crédit sur lui. Il devoit, disoient-ils, venir à leur tête, rétablir le roi de

France sur son trône. Sa mort tragique a été en conséquence attribuée aux Jacobins. Dumouriez n'a trouvé aucune trace qui puisse fonder cette accusation, dans tous les papiers relatifs à cet horrible évènement. Il croit qu'on a supposé à cette société plus d'activité qu'elle n'en avoit alors au-dehors, et c'est peut-être cette supposition qui a doublé la force de cette secte.

12°. La Russie montroit contre la nation française un acharnement très-violent. Peut-être couvroit-il une politique profonde. Cette puissance ne pouvoit que gagner à jeter loin d'elle les armées de la Prusse et de l'Autriche, et à les envoyer se détruire contre les places fortes dont la France est hérissée. Le second partage de la Pologne donne un premier développement de ses vues, et sous peu verrons-nous peut-être le reste de son plan s'exécuter contre les malheureux Turcs, qui dès l'année 1794 se voyent menacés par cette ambitieuse puissance qui, sous prétexte d'aller attaquer les côtes méridionales de la France, va couvrir la mer noire,

le Bosphore et l'Archipel de ses nombreux vaisseaux.

13°. La Turquie depuis long-temps pouvoit être considérée comme nulle relativement aux grands intérêts politiques de la France ; mais il falloit soigneusement la ménager, relativement à son intérêt commerciel ; et c'est ce qui avoit engagé le ministre à y laisser pour ambassadeur M. de Choiseul-Gouffier, homme d'un grand mérite, qui sous ce rapport conduisoit très-bien les affaires de France, quoique décidément contre-révolutionnaire.

Ce ne fut qu'après la déclaration de guerre contre l'Autriche qu'il pensa qu'il étoit utile d'y envoyer un autre ambassadeur, pour tirer des Turcs une diversion militaire contre cette puissance, en cas que l'occasion s'en présentât, et une circonstance étrangère à ce plan l'engageât à y désigner Semonville, qui y fut nommé ensuite par ses successeurs, ce qui lui a attiré une arrestation illégale en terre libre, et une longue prison.

14°. La nation véritablement intéressée à ce que les troubles qu'occasionnoit la révolution française, se terminassent promp-

tement et sans s'étendre au-dehors, étoit la nation germanique. Dumouriez voyoit en elle trois intérêts très-distincts, celui du corps germanique proprement dit, ou de l'Empire ; celui du roi de Prusse ; celui de la maison d'Autriche. Ces intérêts, bien entendus, devoient engager ou à une neutralité parfaite, ou à une médiation conciliatoire. Mal entendus, ils entraînoient nécessairement et très-promptement la guerre.

Le corps germanique avoit été lésé par les décrets constitutionnels dans la personne de ses membres qui avoient des enclaves dans l'Alsace, parce que ces biens se trouvoient nécessairement déchargés des droits féodaux et de tout servage. Mais c'étoit une simple discussion juridique qui n'intéressoit pas assez tout le corps germanique pour le mettre dans le cas d'avoir recours aux armes ; il étoit juste d'acheter le droit de souveraineté de quelques-unes de ces enclaves, d'indemniser pour les droits utiles de toutes ces propriétés, et cette affaire étoit déjà mise en négociation ; déjà plusieurs de ces petits souverains, comme le comte de Lowenstein-Wertheim, avoient

passé des traités avec le ministre des affaires étrangères, qui eût réussi à les satisfaire en suivant les règles exactes de la justice, si les grands souverains de l'Empire n'en avoient pas fait une affaire générale pour l'embrouiller.

Il en auroit coûté de l'argent à la France. Alors l'assemblée n'étoit pas encore devenue assez injuste pour refuser un accommodement raisonnable qui étoit la base des négociations du ministre, et qui convenoit au corps germanique par des raisons de haute politique très-importantes. Une guerre contre la France ne pouvoit que ruiner le corps germanique qui n'avoit rien à y gagner: au contraire même, si la Prusse et l'Autriche rétablissoient la monarchie arbitraire, elles seules profiteroient du démembrement, et toute augmentation de leur puissance alloit au détriment des autres états de l'Empire, et à la diminution de sa force constitutive.

Ainsi le corps germanique, proprement dit, étoit véritablement intéressé à la réussite d'une constitution raisonnable en France, et à la conservation d'une neutralité exacte. Tout ce qui s'est passé depuis que

Dumouriez a quitté le ministère, s'est fait, et de la part de la France, et de la part du corps germanique, à contre-sens de leur véritable intérêt.

15°. La cour de Berlin, si elle ne s'étoit pas trouvée engagée avec celle de Russie dans un cours de partage de la Pologne, auroit vu très-indifféremment la révolution de France, trop éloignée d'elle pour l'inquiéter, et elle ne s'en seroit pas mêlée. Jusqu'au congrès de Reichenbach elle s'étoit conduite hostilement avec la maison d'Autriche ; elle avoit fomenté, conjointement avec la cour de la Haye, l'insurrectoin de la Belgique ; mais la cour de Vienne l'avoit regagnée par ses complaisances. Le roi de Prusse entrevit qu'en se joignant à elle pour faire cesser d'abord les troubles des Pays-Bas, ensuite étouffer l'insurrection de France, elle le laisseroit plus tranquille pour effectuer le second partage de la Pologne qui le payeroit des des frais d'une guerre contre la France, qu'on regardoit comme devant être très-courte.

On lui peignit cette entreprise comme très-facile ; elle pouvoit même être très-lucra-

tive, car si le roi de Prusse fût arrivé jusqu'à Paris, certainement les contributions qu'il en auroit tiré, l'eussent bien indemnisé de ses dépenses, et Louis XVI ne seroit pas pas remonté gratuitement sur son trône. A ces deux intérêts, l'un d'augmentation de territoire, l'autre d'argent, se joignoit la rancune de ce monarque contre les insultes grossières que prodiguoient les Jacobins dans toutes leurs feuilles contre tous les rois étrangers avec autant d'imprudence que de légéreté.

Tous ces motifs réunis changèrent entièrement l'ancien systême politique du cabinet de Berlin, et lui firent contracter avec la cour de Vienne une alliance peu naturelle qui ne durera pas plus long-temps que la guerre de France. Ce cabinet traita toujours la France avec rigueur, et parut favoriser les émigrés, sans cependant se laisser entraîner par-là à une grande dépense; mais il fit une grande faute en les prenant pour ses guides dans les opérations militaires.

Le jeune Custine qui vient de périr victime de sa tendresse filiale, et qui eût été bien supérieur à son père; jeune, mais

plein de talens, ne put jamais être reconnu ministre en Prusse, et les efforts qu'il fit pour communiquer à ce cabinet les notes de son ministre, furent toujours repoussées. Il n'y eut jamais aucune négociation entre le roi constitutionnel français et le roi de Prusse.

Dumouriez ménagea cette cour : il n'avoit pas de relation assez bien établie au-dehors pour savoir qu'on méditât le second partage de la Pologne, sans quoi, il eût parfaitement deviné les motifs et les résultats de ce cabinet. Il étoit bien question de l'invasion de Dantzick ; mais la cour de Vienne ne pouvoit pas y mettre obstacle ; il ne regarda pas cette affaire comme une raison suffisante pour la cour de Berlin, pour changer son systême de rivalité. Il regarda donc son rapprochement avec la cour de Vienne comme une aberration de politique qui ne tiendroit pas ; en conséquence il décida que, quelque parti que prît le roi de Prusse, il falloit, même en repoussant ses attaques, ne pas le traiter en ennemi ; il sépara toujours sa cause de celle de l'Autriche, pour laisser une porte ouverte à des négociations conciliatoires quand on

commenceroit à s'appercevoir de quelque refroidissement dans une alliance aussi peu naturelle.

16°. Quant à la cour de Vienne, elle s'étoit déclarée si ouvertement l'ennemie de la révolution française, elle accordoit une protection et un appui si décidés aux émigrés, qu'il n'étoit plus possible de suivre avec elle un cours de négociation flétrissant pour le roi et la nation, dont les ménagemens n'avoient servi qu'à perdre deux ministres, à compromettre le malheureux Louis XVI, à faire éclore nombre de conjurations, à souffler le feu de la discorde, et à donner une consistance politique aux dangereux Jacobins, parce que cette cour les avoit attaqués avec un acharnement maladroit.

Dumouriez, que toute l'Europe croit être l'auteur de cette guerre, comme l'électeur de Cologne l'en a injustement accusé dans une lettre imprimée, parce que se trouvant ministre au moment de l'explosion de cet incendie préparé par des intrigans, il a été forcé de faire le rapport qui a amené la déclaration de guerre; Dumouriez avoit travaillé depuis 1791 à éteindre les germes

germes de la discorde, aidé de Mrs. de Ste. Foy et la Sonde.

Il s'étoit servi de son influence sur une partie du corps diplomatique, et de son intimité avec Mr. de Laporte pour faire admettre à l'assemblée et au roi des principes qui auroient uni plus que jamais la France et l'Autriche contre tous les agitateurs qui entretenoient les troubles en France et dans les Pays-Bas.

C'étoit le seul moyen de ramener la confiance des Français dans la cour de Vienne, et lui faire jouer le noble rôle de conciliatrice, convenable à sa dignité et à ses véritables intérêts, puisqu'en cas de succès elle eût assuré une constitution à la France qui lui eût confirmé son alliance sur des bases invariables, et lui eût garanti la tranquillité des Pays-Bas. La cour de Vienne parut adhérer à cette opinion, puisque le comte de Metternich, ministre plénipotentiare des Pays-Bas, envoya à Paris un agent pour négocier sur ces principes.

A l'entrée de Dumouriez dans le ministère, le même agent se présenta, et le nouveau ministre traita toujours avec la

même bonne foi ; mais il trouva une incohérence étonnante entre cette négociation indirecte et la manière directe de traiter de la cour de Vienne avec l'ambassadeur de France. Son prédécesseur venoit d'être sacrifié au peu de dignité qu'il avoit mise dans sa correspondance pleine de timidité et de petites ruses, pendant que celle des ministres de Vienne étoit dure, tranchante et orgueilleuse.

Il mit sous les yeux du roi les ouvertures de Mr. de Metternich et les dépêches de Mr. de Noailles. Ce prince fut frappé de la discordance qui se trouvoit entre la manière de traiter du ministre autrichien de Bruxelles, du ministère autrichien de vienne. La catastrophe de Lessart, non seulement compromettoit le roi, et menaçoit du même sort son successeur s'il avoit la même conduite politique, mais elle tenoit l'assemblée nationale très-attentive pour veiller à ce qu'on ne trahît plus l'honneur et la sûreté de la nation ; et à cette époque la cour de Vienne avoit donné tant de preuves de mauvaise volonté et des réponses si sèches, qu'on pouvoit la regarder déjà comme

ennemie déclarée. Les émigrés, armés et enrégimentés étoient à Ath, d'où ils avoient fait une vaine tentative pour surprendre la citadelle de Valenciennes. Un bataillon d'infanterie étoit déserté de Dunkerque avec sa caisse militaire et ses drapeaux sans qu'on restituât rien, et il avoit été bien reçu dans les Pays-Bas.

On annonçoit un congrès à Aix-la-Chapelle, où les émigrés prétendoient que devoit se décider le sort de la France. Non seulement la cour de Vienne mettoit le plus d'obstacles qu'elle pouvoit à la négociation des indemnités des princes allemands pour les enclaves de l'Alsace, mais elle les menaçoit de faire casser par la diète de l'empire tous leurs traités, et elle excitoit les cercles pour les engager à en faire une cause commune, et les tirer de leur esprit de neutralité.

La nomination du nouveau ministère parut redoubler encore son acharnement; mal instruite et trompée par les émigrés et par les intrigans de Paris sur le caractère des nouveaux ministres, elle regarda ce choix comme un triomphe de la faction des jacobins, contre lesquels le

prince de Kaunitz venoit de lancer sa diatribe qui bien loin de leur nuire, les avoit rendus plus importans. Le roi avoit paru regretter Lessart. Son successeur, le lendemain de sa réception, avoit été aux jacobins, et s'y étoit coiffé d'un bonnet rouge; dès ce moment elle le regarda comme un jacobin furieux avec qui il ne falloit pas traiter.

Cependant rempli de son objet, voulant ramener la négociation au point de dignité et de respect mutuel qui convenoit à deux aussi grandes puissances, il crut devoir prendre une route entièrement opposée à celle de Montmorin et de Lessart, et il exposa dans une dépêche franche les vrais intérêts de chacune d'elles, pour faire cesser le jeu des passions et des intrigues. Cette dépêche fut mal reçue, et Mr. de Noailles, foible et machiavéliste, quoiqu'ayant tronqué la dépêche, ne put pas même parvenir à obtenir une explication.

Dès-lors Dumouriez auroit dû rappeler cet ambassadeur, d'ailleurs très-contre-révolutionnaire. Par une condescendance qu'il crut utile, et qui ne servit à rien, il le laissa en place; mais il lui en-

voya un courrier, avec ordre de demander une explication et une réponse catégorique, et de la lui envoyer par le même courrier. Il craignoit en retirant Mr. de Noailles, que la cour de Vienne ne s'en choquât, ne refusât de recevoir son successeur, et en ce cas la guerre étoit inévitable.

Pour peu que la réponse de Mr. de Kaunitz pût être montrée à l'assemblée nationale pour adoucir sa dernière dépêche à l'infortuné Lessart, il comptoit lier la négociation de Vienne avec celle des Pays-Bas, pour tâcher de parvenir à tout pacifier. Mais depuis le changement de ministère en France, Mr. de Kaunitz ne daignoit plus traiter lui-même avec l'ambassadeur de France, et Mr. de Cobentzl étoit chargé de ce soin. Pour toute réponse, il reçut une lettre de Mr. de Noailles, qui lui mandoit que dans la certitude où il étoit de ne pas parvenir à changer les opinions de la cour de Vienne, il le prioit de faire agréer au roi sa démission.

Cette résolution ou timide, ou de mauvaise volonté, de Mr. de Noailles, dans le temps où conséquemment aux ordres qu'il avoit reçus, il auroit dû mettre de la

fermeté et de la promptitude dans la négociation avec le prince Kaunitz, acheva de couper toutes les ressources à une réconciliation. Depuis un mois l'assemblée nationale et toute la nation s'inquiétoit sur la conduite hautaine et hostille de la cour de vienne; elle s'en prenoit au roi, à cause de la répugnance qu'il avoit montrée à sacrifier Lessart qu'on regardoit comme un traître, à cause de la continuité des petites conjurations dans la capitale, à cause de la fréquence des courriers particuliers des Tuileries pour Vienne et Coblenz.

On demandoit continuellement au ministre des affaires étrangères qu'il rendît compte des progrès de la négociation; il avoit été obligé d'annoncer qu'il avoit envoyé un courrier qui devoit apporter une réponse catégorique, et faire cesser la perplexité d'une nation justement irritée des mépris qu'elle éprouvoit de la part de son allié. Cette nation attribuoit, d'un côté, à la cour de Vienne la conduite plus qu'équivoque et très-imprudente de la malheureuse reine; de l'autre, à la reine la conduite hautaine et hostile de la cour de

Vienne, et on croyoit généralement à l'existence d'un comité autrichien, dont Montmorin étoit, disoit-on, le principal agent, et qu'on croyoit dirigé par les Feuillans. Il n'y avoit point de preuves sur ce comité, mais les présomptions étoient très-fortes.

A cette épopue les Feuillans étoient ouvertement raccommodés avec la cour, et faisoient cause commune avec elle contre l'assemblée nationale qu'ils affectoient de confondre, ainsi que le ministère, sous la dénomination odieuse de Jacobins. Lafayette, chef apparent de cette faction, avoit eu l'imprudente vanité de se faire donner le cordon rouge, et paroissoit à la cour qu'il avoit si fort *gênée* les années précédentes. Les Lameth dont Louis XVI avoit eu de si justes motifs de se plaindre, qui six mois avant étoient les ennemis les plus acharnés de Lafayette, étoient alors les appuis et les directeurs de ce général et de la cour. Toute la nation croyoit voir dans cette coalition d'intrigues un plan de contre-révolution, et bien persuadée que la cour de Vienne en étoit le principal appui, elle attendoit avec im-

patience d'être instruite de sa dernière résolution.

Telle étoit les dispositions des esprits et des affaires, lorsque le courrier rapporta la plate ou perfide démission de Mr. de Noailles. Dumouriez alla sur-le-champ trouver le roi, il lui retraça le tableau des dispositions de la nation et de ses propres dangers, il lui dit qu'il étoit impossible de ne pas faire connoître à l'assemblée la démission de Mr. de Noailles et la nécessité de nommer un autre ambassadeur, et d'annoncer en même temps que la négociation ne marchoit pas. Le roi en convint. Alors le ministre ne lui cacha pas que tout le ressentiment de la nation retomberoit sur lui et sur la reine, que s'il étoit réellement résolu à prouver la droiture de ses intentions et la fausseté de l'existence du comité autrichien, il y avoit un parti à prendre qui achèveroit de lui rendre la confiance du peuple et de déjouer toutes les intrigues, tant celles qui l'entouroient, que celles des émigrés qui égaroient la cour de Vienne sur ses vrais intérêts; que ce parti étoit qu'il écrivît de sa maison à l'empereur, et qu'il fît

porter cette lettre par un ambassadeur extraordinaire qui relèveroit Mr. de Nouailles.

Le roi suivit ce conseil avec l'air de la plus grande confiance, et même de la reconnoissance; il fit une lettre parfaitement raisonné et toute de sa main pour l'empereur, et il approuva le choix d'Emanuel de Maulde pour cette mission extraordinaire. Dumouriez dressa pour ce ministre une instruction, et lui remit plusieurs articles sur lesquels il devoit demander une réponse précise. En cas de refus, Louis XVI se trouvoit à couvert de tout reproche si la paix se trouvoit rompue; au contraire même sa démarche justifioit, d'une part sa modération, de l'autre sa dignité à soutenir l'honneur de sa couronne. On ne pouvoit pas accuser cette démarche d'être un acte forcé, puisqu'elle étoit de son propre mouvement et de sa composition; elle prouvoit qu'il étoit libre et roi, malgré les fausses assertions des émigrés; ainsi elle pouvoit changer les dispositions de la cour de Vienne, en lui prouvant l'union volontaire de Louis avec sa nation.

Muni de cette pièce, le ministre se

rendit à l'assemblée ; il lut ses dèpêches à Mr. de Nouailles, les réponses foibles de ce ministre ; ses derniers ordres, la démission de Mr. de Noailles ; l'assemblée fut indignée, et lança précipitamment un décret d'accusation contre cet ambassadeur. Dumouriez rendit compte ensuite du parti que le roi venoit de prendre de son propre mouvement, et il lut la lettre de ce monarque à l'empreur. Cette démarche fut très-applaudie, et tous les honnêtes gens de l'assemblée en surent très-bon gré à Louis, qui avec cinq ou six traits pareils auroit entièrement regagné la confiance. Mais toutes les peines que le ministre se donnoit pour lui recouvrer l'amour et la confiance de la nation, étoient rendues nulles par l'activité des intrigans. C'étoit la toile de Pénélope. La cour défaisoit la nuit l'ouvrage du jour.

De Maulde devoit partir le lendemain, l'orsqu'arriva un second courrier de Mr. de Noailles deux jours après le premier. Ce plénipotentiaire s'étoit ravisé sur sa démission ; il avoit enfin pris le parti de r'ouvrir la négociation avec le ministère de Vienne, et d'exiger une réponse catégo-

rique aux demandes précises du ministre des affaires étrangères. Cette réponse étoit une note de Mr. de Cobentzl. Elle étoit sèche, courte, dure; elle imposoit des conditions à la nation française; ainsi en cas que cette nation ne pût ou ne voulût pas accepter ces conditions, cette note étoit une vraie déclaration de guerre, et c'est en quoi le ministère de Vienne est inexcusable, si cette cour, comme elle l'a dit depuis, voluoit conserver la paix et maintenir son alliance.

Ces conditions étoient: le rétablissement de la monarchie sur les bases de la séance royale de Louis XVI du 23 juin 1789, par conséquent, le rétablissement de la noblesse et du clergé, comme *ordres*.

La restitution des biens du clergé, celle des terres de l'Alsace aux princes allemands, avec tous leurs droits de souveraineté et de féodalité, et la restitution au pape d'Avignon et du comtat Venaissin.

En vérité, quand le ministère de Vienne auroit dormi de suite pendant les trente-trois mois qui s'étoient écoulés depuis la séance royale, et qu'à son réveil, sans autre information, il eût dicté cette note,

il ne pouvoit pas proposer des conditions qui fussent plus incohérentes avec la marche qu'avoit prise la révolution.

La nation avoit fait une constitution. Le roi, de gré ou de force, l'avoit acceptée. Ce nouveau pacte social, à tort ou à droit, étoit fondé sur l'abolition des ordres et sur l'égalité des citoyens. Le systême financier qui seul pouvoit empêcher la banqueroute, étoit fondé sur la création des assignats. Les assignats étoient hypothèqués sur les biens du clergé, devenus biens nationaux. La plupart de ces biens étoit déjà vendus. La nation ne pouvoit donc accepter ces conditions qu'en déchirant sa constitution, confondant toutes les propriétés, ruinant ses acheteurs, annullant ses assignats, et déclarant la banqueroute. Pouvoit-on attendre une obéissance aussi humilliante de la part d'une grande nation, fière d'avoir conquis sa liberté, et cela pour se remettre sous le joug des nobles, qui ayant abandonné leur roi même, menaçoient de rentrer dans leur patrie pour y porter le fer et la flamme et tous les fléaux de leur vengeance, pour

des parlementaires inutiles, et pour un haut clergé trop orgueilleux ?

D'ailleurs, de quel droit la cour de Vienne imposoit-elle des conditions ? Sur une discussion de propriété territoriale entre la France et le pape, entre la France et les princes d'Allemagne ? Encore si ces conditions, tout inconvenantes qu'elles étoient, eussent été présentées avec un mode conciliatoire et honnête, on auroit pu entrer en discussion réglée, et la cour de Vienne auroit pu jouer le rôle, non pas d'arbitre, mais de médiatrice, entre le roi et la nation. Mais la forme même de cette note étoit insultante, et pour le roi qu'on affectoit de regarder comme nul, et pour la nation qu'on traitoit comme rebelle, et son assemblée comme illégale.

On a donc tort de jeter le blâme de la déclaration de la guerre sur le général Dumouriez. Il a d'abord travaillé à nouer une négociation par le comte de Metternich, et si elle n'a pas eu de suite, ce n'a pas été sa faute. Ensuite, pour réparer le tort qu'avoient fait au roi les humiliantes tergiversations de ses deux prédécesseurs, Montmorin et Lessart, il a né-

gocié d'après un système de franchise et de dignité convenable à deux grandes puissances également intéressées à conserver la paix et l'alliance ; on n'y a répondu que par un silence méprisant. Lorsque Mr de Noailles, par l'offre déplacée de sa démission a paru désespérer de la négociation, le ministre a engagé le roi à s'adresser directement à l'empereur, pour rompre le machiavélisme des ministres. La note de M. de Cobentzl est venue alors lui enlever cette dernière ressource, en dictant dss loix inexécutables à une nation libre.

Qu'on juge à présent impartialement de quel côté est l'agression. Toutes ces pièces sont imprimées. Dumouriez qui a toujours été très-discret sur les petites intrigues de la cour qui n'auroient fait qu'aigrir si elles avoient été publiques, a cru, et croit encore que toute grande négociation qui intéresse le bonheur et la tranquillité de deux ou plusieurs nations, doit avoir la plus grande publicité, et que le mystère à cet égard est un crime de lèse-majesté contre les rois et les peuples, a rendu compte, de l'aveu du roi et en sa pré-

sence, pour la justification de ce prince et pour la sienne propre, à la nation, de la conduite de la cour de Vienne, dans un rapport très-connu. Qu'on recueille ces pièces précieuses pour l'histoire, qu'on les médite, et qu'on juge.

Ce rapport lui-même prouve que Dumouriez, forcé dans ses derniers retranchemens, donnoit encore un moyen de renouer, et étant fait au non de Louis XVI, il le déchargeoit de la responsabilité de la déclaration de guerre, car ses conclusions sont, non pas *que la nation doit déclarer la guerre*, mais qu'elle doit *se regarder comme en état de guerre*. Il étoit possible que l'assemblée prît encore le parti de laisser envoyer à Vienne l'ambassadeur extraordinaire avec la lettre personnelle du roi pour l'empereur, mesure qu'elle avoit approuvée, et dans ce cas la négociation n'eût pas été entièrement désespérée. Comme ministre, Dumouriez ne pouvoit pas ouvrir cet avis dans son rapport; il le suggéra à plusieurs des principaux membres du comité diplomatique: mais l'indignation fut si forte à la lecture des conditions de la cour de Vienne, qu'il

n'y eut pas même occasion de placer cet avis, qui au reste n'auroit servi qu'à compromettre inutilement le roi avec le ministère autrichien, égaré par les fausses assertions des trop coupables et trop malheureux émigrés.

CHAPITRE II.

Déclaration de guerre.

Dès que la note fut arrivée, Dumouriez la porta au roi. Il lui dit que nécessairement il devoit la communiquer à l'assemblée nationale, ne fut-ce que pour justifier M. de Noailles, et faire lever le décret d'accusation lancé contre cet ambassadeur. Le roi l'approuva, et il se rendit à l'assemblée qui reçut avec indignation cette note, au moins imprudente. Tout le monde s'écria qu'il falloit venger la gloire de la nation, et de ce moment la guerre parut le vœu général. Le décret contre M. de Noailles ful levé, quoiqu'on observât que sa première démarche avoit

été déplacée. Le ministre instruisit le roi de la sensation qu'avoit faite la note, et s'enferma ensuite chez lui, pour composer son rapport de toute la négociation de Vienne. Il ne put pas y insérer celle de Metternich ; elle n'étoit pas authentique, elle avoit passé par des mains tierces, et elle n'auroit fait qu'irriter les esprits qui l'étoient déjà trop, par l'apparence de duplicité qu'elle auroit jettée ou sur Mr. de Metternich, ou sur le cabinet de Vienne.

Il se renferma dans les faits appuyés de pièces authentiques ; il séquestra même les lettres confidentielles de la main de Mr. de Noailles, tant à son prédécessenr qu'à lui. Au bout de peu de jours, il porta son travail au roi, qui le garda trois jours, et y fit des corrections de sa main. Ce fut à cette époque qu'il commença à y avoir quelques discussions entre lui et les principaux membres de la Gironde : ceux-ci voulurent qu'il travaillât son rapport d'après leurs idées ; ils vouloient qu'il y entrât dans les discussions métaphysiques qui n'avoient aucun trait à l'affaire. Ils vouloient enfin lui faire produire une pièce de rhétorique et de logique. Il leur

dit décidément, qu'il ne composoit pas cette pièce pour la nation française seulement, mais pour l'Europe entière, et qu'il vouloit être entendu sans le secours d'un nouveau dictionnaire qui n'étoit pas encore fait. Cette plaisanterie les déconcerta

Le roi, d'après les décrets constitutionnels, devoit paroître lui-même à l'assemblée, à la tête de son conseil, le jour du rapport. Ils voulurent, au moins, lui composer son discours pour le jour de la séance. Un Genevois, homme de beaucoup d'esprit, en fit un très-long, qui contenoit une discussion métaphysique dans laquelle Louis ne devoit naturellement pas entrer. Un autre en composa un second plus court, mais entièrement déplacé dans la bouche du roi. Il les prit tout deux et leur dit qu'il les soumettroit à ce prince.

La plus grande dispute entre lui et les membres de la Gironde, ainsi qu'avec les ministres Roland et Clavières, roula sur la conclusiou. Ils prétendoient qu'aux termes du décret, et parlant au nom du roi, il devoit conclure par demander la dé-

claration de guerre : effectivement le décret paroissoit être pour eux. Il leur soutint que ce n'étoit pas le cas de la position présente, que le roi avoit tant d'ennemis qu'il ne pouvoit être trop prudent, que prononcer la déclaration de guerre étoit une démarche trop délicate pour qu'il s'en chargeât, qu'il ne falloit fermer la porte, ni à de nouvelles négociations, ni au repentir des Princes, ni au retour des émigrés : effectivement il avoit placé dans son rapport une phrase dans laquelle il les exhortoit à venir combattre sous les drapeaux de la France, dans une cause où l'honneur de la nation et du roi étoient compromis. Il tint bon ; il prévint le roi que dans la lecture qui en seroit faite au conseil, il devoit s'ouvrir une discussion sur cette conclusion, et il l'engagea à ne pas céder.

On tint de suite deux conseils extraordinaires ; la discussion fut ouverte. Lacoste Degraves et Dumouriez soutinrent la conclusion de *l'état de guerre* ; le roi fut ferme, et elle resta comme le ministre l'avoit composée. Il l'avoit également prévenu sur les deux projets de discours

qu'il s'étoit chargé de lui présenter ; ce prince les prit, et composa lui-même un discours très-court et très-sage qu'il prononça avec beaucoup de facilité.

Le 20 avril, Louis XVI, à la tête de son conseil, se rendit à l'assemblée nationale. Toute la France savoit combien cette séance devoit être intéressante. La salle étoit pleine. Le président avoit donné les ordres pour que tout se passât avec la plus grande gravité, et que personne ne se permît ni applaudissement ni improbation. Le roi y fut très-majestueux ; après avoir prononcé son discours, il donna la plus grande attention à la lecture du rapport du ministre, paroissant, par des gestes de la tête et de la main, en approuver toutes les parties. Il sortit ensuite, et le ministre retourna à l'assemblée où il fut fort applaudi ; la séance dura toute la journée. La délibération n'avoit pas été longue, et le vœu fut unanime pour la guerre. Aucun Feuillant n'osa exprimer un vœu contraire. On fit passer le ministre au comité diplomatique pour aider à la composition du décret. A dix heu-

res du soir il fut rendu, et porté au roi, qui le sanctionna aussi-tôt.

Ni le roi, ni le ministre, ni l'assemblée nationale ne pouvoient avoir une autre conduite que celle qu'ils ont tenue. Le roi y trouvoit sa sûreté et le rétablissement de la confiance publique, qui ne fut à la vérité que momentanée, parce que d'autres intrigues et d'autres circonstances malheureuses ramenèrent les soupçons mutuels et la discorde. Le ministre ne pouvoit pas, sans trahir les intérêts et l'honneur de la nation, et sans exposer le roi, laisser ignorer les faits. Il en calculoit bien les résultats, mais c'étoit un mal sans remède, et il valoit mieux un état de guerre décidé, qu'une paix perfide et pleine de dangers. L'assemblée, insultée, ainsi que le roi et la nation, poussée par la volonté générale, car il n'y eut pas un département ni un district qui ne montrât le plus grand desir de la guerre, se seroit déshonorée et perdue si elle avoit balancé sur la déclaration.

La proclamation qui s'en fit, produisit une allégresse générale dans toute la France. La protection ouverte donnée au

parti des émigrés avoit indiqué la nation qui espéroit que dès-lors ils deviendroient moins dangereux, et c'est ce qui est arrivé. On espéroit 1°. que les factions cesseroient, et que l'amour de la patrie réuniroit tous les Français contre l'ennemi extérieur. 2°. Cet ennemi étoit la cour de Vienne, d'où on étoit persuadé que venoient tous les conseils par lesquels la cour s'étoit dirigée depuis l'arrivée de la reine en France, mais sur-tout depuis la révolution, et on regardoit la déclaration de guerre comme le ciseau qui coupoit tous les fils de ces intrigues dangereuses et multipliées qu'à tort ou à raison, on imputoit à cette cour. 3°. On espéroit que la guerre feroit sortir de Paris et des grandes villes, quantité d'hommes turbulens qui, faute d'emploi, troubloient la tranquillité publique, et fomentoient les discordes.

Ce ne fut que quelques jours après que les Feuillans osèrent s'élever contre cette déclaration; ils se mirent à argumenter comme dans les écoles, en disant que c'étoit un acte offensif, et que la constitution ne permettoit la guerre que défensivement. Ces sophismes étoit pué-

rils et de mauvaise foi ; cependant presque tous les constitutionnels les adoptèrent, et quelques officiers-généraux envoyèrent leur démission.

Certainement rien n'étoit plus défensif que cette déclaration de guerre ; il s'agissoit de repousser les injures d'une cour qui déclaroit à la France que son roi étoit prisonnier, que tous les actes que la nation avoit faits depuis 1789 étoient illégaux, que sa constitution étoit absurde et injuste, et qu'elle étoit en état de rebellion ; et qui en même-temps permettoit sur son territoire, sur nos frontières, l'armement d'un parti qui avoit refusé d'obéir au roi et à la nation.

Ces mêmes hommes qui se permettoient cette critique sophistique, deux ans auparavant avoient décrété l'armement de quarante-cinq vaisseaux contre l'Angleterre qui n'attaquoit point la France, en faveur de l'Espagne, pour la cause la plus frivole, l'établissement d'un comptoir anglois sur une pointe glacée du pôle arctique, à cinq mille lieues de nous, qui n'étoit d'aucun intérêt pour la France, sur le prétexte d'un pacte de *famille* que la constitu-

tion devoit un jour nécessairement réformer et anéantir.

Cette cause même étoit très-injuste, car la bulle d'Alexandre VI n'avoit pas donné un privilège exclusif aux Espagnols sur la mer pacifique, où il restoit encore beaucoup d'îles et de terres à conquérir et à découvrir; et les Anglois, comme toute autre nation, avoient le droit naturel de s'établir où ils ne trouvoient pas d'Espagnols établis. Cet argument sur la guerre offensive et défensive étoit une *ergoterie* digne de la mauvaise foi et de la légèreté de ce parti.

Lafayette ne l'adopta pas d'abord, et sembla se préparer de très-bonne foi au grand rôle que la guerre alloit le mettre à portée de jouer. Il étoit le mieux posé, le plus jeune, et par conséquent devoit être le plus actif des trois généraux. Que de maux il auroit épargnés, s'il ne s'étoit pas laissé séduire ensuite par les sophimes des intrigans.

Une autre espèce de factieux se réjouissoit alors de ce parti violent et téméraire selon eux, et ils ne l'ont reproché à Dumouriez que depuis que les évènemens ont

ont prouvé qu'ils s'étoient trompés dans leurs calculs ; c'étoient des aristocrates décidés, intérieurs et extérieurs. Ils prévoyoient dans la guerre leur prochaine rentrée et le rétablissement de l'ancien régime. Ils s'imaginoient que la France ne pourroit pas résister à la puissance réunie de la Prusse et de l'Autriche. Personne ne connoissoit les immenses ressources d'une nation libre et brave, chez laquelle la liberté alloit rendre tous les citoyens soldats.

Certainement, si l'empereur et le roi de Prusse avoient pu prévoir que cette nation pouvoit résister à toute l'Europe, ils ne se fussent pas mêlés de ses querelles intérieures ; ils eussent traité ses émigrés avec compassion, mais sans confiance ; ils eussent répondu à la manière franche et sans détour de négocier du ministre ; la révolution se fut achevée sans cruautés ; l'Europe eût resté en paix, et la France seroit heureuse.

Après avoir prouvé avec la dernière évidence, que comme ministre il a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre, qu'il n'a participé à sa déclaration que

forcément; Dumouriez est trop ami de la vérité pour ne pas déclarer que comme Français, il desiroit que sa nation prit ce parti, le seul noble, le seul convenable, et qu'il l'auroit regardée comme lâche et comme indigne de la liberté, si elle avoit supporté davantage les dédains et les hostilités de la cour de Vienne.

Car enfin, ce n'étoit que prévenir cette cour, et faire créver l'orage avant de le laisser grossir. Les Princes armoient, levoient, une maison du roi, des régimens; ce n'étoit pas pour rester oisifs. Plusieurs cours de l'Allemagne les soutenoient, laissoient rassembler des magasins sur leurs territoires, laissoient exercer une manœuvre encore plus criminelle, celle de fabriquer et distribuer de faux assignats. Les cours de Vienne et de Berlin délibéroient sur les moyens de faire cesser la révolution en France, d'abord à Reichenbach, ensuite à Pillnitz, ne reconnoissant ni le roi en France comme libre, ni le peuple français comme nation. Cela ne pouvoit durer tout au plus que jusqu'à l'été. On annonçoit un congrès à Aix-la-Chapelle, qui devoit opérer sur la France, comme

celui de Berlin en 1772 sur la Pologne, celui de la Haye en 1790 sur les Pays-Bas.

Il étoit donc très-prudent de déconcerter toutes ces manœuvres, de ne pas laisser le temps de former une armée d'émigrés sur nos frontières, de ne pas donner le temps de préparer une forte ligue contre la France, de séparer l'Autriche, de porter la guerre dans ses propres états, pendant que les Belges étoient encore dans le cas de se relever de leur récente soumission, de lui donner des embaras qui prissent toute son attention, et peut-être d'éteindre en France l'esprit de faction en occupant extérieurement la fougue nationale.

Ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens pacificateurs, que Dumouriez s'est pénétré de la nécessité de hâter une décision. Il eût été plus content si la cour de Vienne avoit vu que son véritable intérêt étoit d'accord avec celui de la France révolutionnaire; qu'une constitution solide convenoit mieux à son alliance qu'un régime arbitraire, qui la faisoit dépendre des caprices d'une cour frivole; que les mauvais succès de sa malheureuse guerre

de sept ans, étoient provenus de la mauvaise conduite du gouvernement français, régi par la Pompadour ; que dans sa guerre de 1778 et 1779 elle n'avoit pu tirer aucun secours de son allié, et qu'une nation aussi puissante, gouvernée despotiquement par des êtres frivoles, est un mauvais voisin. Il falloit donc que la cour de Vienne, ou ne se mêlât de rien, ou qu'elle fut médiatrice impartiale. Quel beau rôle pouvoit jouer Léopold !

CHAPITRE III.

Plan de campagne.

Long-temps avant d'entrer au ministère, Dumouriez, pendant qu'il étoit dans la Vendée, avoit envisagé la guerre extérieure comme inévitable et très-prochaine, et suivant ses anciennes habitudes il s'étoit occupé de tous les moyens d'attaque et de défense de sa patrie. Lorsqu'il avoit appris qu'on formoit trois corps d'armée sur la frontière, depuis la Suisse usqu'à Dunkerque, et que Narbonne, ministre de la

guerre, alloit visiter les frontières, il n'avoit pas douté que ce ne fût pour donner aux préparatifs toute l'activité de son caractère; il lui avoit écrit de Niort pour l'engager à forcer les électeurs de Trèves et de Mayence à ordonner la dispersion et la vente des magasins qu'on assembloit pour les princes sur notre frontière, et de les acheter, non pas que nous en eussions besoin, mais pour qu'on ne regardât pas leur enlèvement comme un acte de violence, ce qui au reste auroit été bien excusable, et n'eût pu être regardé que comme un acte de propre de défense, en administrant à ces souverains les preuves que ces magasins étoient formés pour des rebelles, ce qui étoit fort facile.

Nommé ensuite lieutenant-général, appelé à Paris, il avoit donné à ce ministre et à son successeur Degraves un plan de défensive pour le midi, en deux parties, dont la première comprenoit tout le système de guerre qu'il jugeoit devoir être suivi, lequel étoit de se tenir sur une défensive exacte par-tout où des montagnes comme les Alpes et les Pyrénées, la mer, ou une rivière comme le Rhin présentoient une

barrière naturelle, et de porter la guerre au-dehors par-tout ailleurs.

D'après ce système général, comme il ne doutoit pas qu'une guerre particulière n'en entraînât une générale, il n'avoit proposé la guerre offensive que dans deux parties; vers l'Italie, pour s'emparer de toutes les possessions du roi de Sardaigne jusqu'aux Alpes, en cas que ce roi fût entraîné à se déclarer notre ennemi, ce à quoi il voyoit beaucoup d'apparence : mais de ce côté l'offensive devoit être très-bornée, et une fois la Savoie et le comté de Nice occupés, on devoit se remettre sur la défensive.

L'autre partie où il avoit indiqué l'offensive, étoit les Pays-bas. Les Belges et les Liégois venoient à peine d'être soumis après avoir tenté une révolution qui avoit même précédé la nôtre. Ils étoient encore mécontens, parce qu'en pareil cas, quelque prudence qu'emploient les souverains qui soumettent un peuple qui a voulu se soustraire à leur autorité, il ne se peut pas, sur-tout dans les premiers temps, qu'ils ne le regardent encore comme rebelle, et qu'ils n'en soient encore regardés comme oppresseurs. Le

soupçon subsiste long-temps entre le gouvernant et le gouverné, et le feu qui couve n'a besoin que d'un souffle léger pour rallumer un violent incendie. C'étoit le cas des Pays-Bas. Le nombre des mécontens étoit considérable. La démolition des places, et la rupture du traité des barrières avoient préparé ce pays à recevoir la loi de la France, parce que rien ne pouvoit le garantir contre ses invasions. La Belgigue étoit riche et fertile, et ses peuples mécontens sembloient nous solliciter; et amie ou ennemie, il étoit sage d'en faire le premier théâtre de la guerre, pour prévenir la maison d'Autriche qui ne nous ménageoit plus.

Narbonne avoit annoncé à l'assemblée nationale, au retour de son voyage, que les places frontières étoient en état de défense, que les magasins étoient remplis, et les trois armées en état. Son successeur Degraves avoit donné les mêmes assertions. D'ailleurs, l'attaque des pays-bas ne demandoit pas d'abord de grands préparatifs de guerre. Les Impérianx n'y avoient pas plus de trente mille hommes. Le pays étoit tout ouvert et fertille, les peuples nous

attendoient avec impatience ; la preuve en est que six mois après ils nous y ont reçu avec joie, malgré le honteux succès de nos premières tentatives.

Ainsi à l'époque de la déclaration de la guerre, il ne s'agissoit, pour réussir à cette invasion, que de la faire avec plus de rapidité que de méthode, pour ne pas donner le temps à l'empereur d'y envoyer des troupes ; de diriger les colonnes de manière à ce que leurs mouvemens fussent bien correspondans, sur-tout de se conduire avec les peuples comme avec des frères en liberté, pour qu'ils coopérassent ensuite à la défense du pays, et doublassent nos forces.

Le ministre Degraves avec beaucoup de lumières manquoit d'expérience, et en faisoit le noble aveu ; il prit confiance en son collègue Dumouriez, qui traça le plan de campagne qu'il crut le plus convenable à la circonstance. Le maréchal de Rochambeau commandoit l'armée du Nord dont les garnisons tirées, (et elles n'avoient pas besoin d'être fortes puisqu'on devoit opérer en avant des places) il pouvoit former un corps d'au moins trente à trente-cinq mille hommes disponibles. Lafayette

commandant de l'armée du Centre, ne pouvoit guères disposer de plus de vingt à vingt-cinq mille hommes; parce qu'il étoit obligé de s'éloigner davantage de ses places, et que par conséquent il devoit y laisser des garnisons plus fortes. Ainsi Dumouriez calcula pour ce premier mouvement, sur une force d'environ cinquante à soixante mille hommes pour s'emparer des Pays-Bas, et c'étoit plus qu'il n'en falloit.

Mais Rochambeau étoit un de ceux qui avoient montré le plus d'aversion contre le nouveau ministère, et sur-tout contre la déclaration de guerre. Il avoit dit *tout uniment* à Dumouriez qu'il étoit un fou, et pour ne travailler ni avec lui ni avec Degraves, dont apparemment la jeunesse ne lui inspiroit pas de confiance, il étoit parti avec beaucoup d'humeur pour son commandement. Ce général avoit fort bien fait la guerre, il avoit une longue expérience; mais l'âge l'avoit apesanti, et un état habituellement maladif lui avoit ôté toute son activité. Chagrin, mécontent de tout ce qu'il voyoit, ennemi de la révolution, quoiqu'elle l'eût faite

maréchal-de-France, obsédé par les feuillans dont une partie étoit ses officiers - généraux, il avoit annoncé que la discipline étoit rétablie dans les troupes; il se trouva ensuite qu'il n'en étoit rien, et qu'on ne pouvoit pas compter sur une armée dont ni lui ni ses lieutenans n'avoient gagné la confiance, seul mobile du soldat français en tout temps, mais sur-tout depuis qu'on s'étoit attaché à désorganiser les armées par système, regardant faussement la licence militaire comme l'égide de la liliberté publique.

Lafayette, plus jeune, plus ambitieux, s'étoit fait aimer de son armée qui étoit mieux tenue. Il cachoit alors l'opinion qu'il a prononcée depuis contre la déclaration de guerre; il y voyoit une grande carrière et un rôle brillant à jouer, qui le conduisoit tout naturellement à la dictature. Ses nombreux partisans et les Feuillans qui le portoient en avant, ne cachoient pas ces vues ambitieuses. De leur exécution seroit résulté le renvoi de l'assemblée nationale, le retour des constitutionnels et le nouveau systême des deux chambres. Mais ce changement ne pouvoit pas s'exé-

cuter sans le secours de l'armée, et ces grands projets étoient contrariés par la guerre extérieure.

Soit dissimulation, soit ambition, Lafayette se plia facilement au plan de campagne proposé par Dumouriez; ils travaillèrent ensemble de très-bon accord, et on convint du temps et des moyens d'exécution; mais il proposa à ce ministre, vu la mauvaise santé et la mauvaise humeur de Rochambeau, d'être chargé en chef de l'exécution: il demanda cinquante mille hommes avec lesquels il entreroit par Namur, et descendroit la Meuse jusqu'à Liége, ce qui le rendroit maître des Pays-Bas.

Ce plan étoit bon, et Dumouriez croyoit bien que Lafayette auroit pu réussir; mais la conduite que ce général avoit tenue depuis son retour à Paris, ses liaisons si peu naturelles avec la cour, après avoir été si long-tems son fléau, sa coalition subite avec le parti des Lameth qui l'avoit ruiné dans l'esprit de la nation, et qui alors le regardoit comme son chef; tout l'avoit rendu suspect à l'assemblée nationale autant qu'aux Jacobins. Ces derniers trou-

voient déjà mauvais qu'il eût le commandement d'une armée, et si l'on eût réuni sur sa tête tout le commandement militaire, le ministre eût passé pour Feuillant, et l'assemblée se fût portée à des extrémités fâcheuses contre le roi, contre Lafayette et contre les ministres, plutôt que de le souffrir.

D'ailleurs, il y avoit deux maréchaux-de-France. Si Rochambeau étoit trop usé et trop maladif pour agir, il n'y avoit pas la même objection contre Luckner. Enfin, Dumouriez lui-même ne comptoit pas assez sur le caractère et les talens de Lafayette, pour courir en sa faveur une chance aussi périlleuse. Lafayette s'étoit toujours montré indécis, versatille, et plus fin que fort, lorsqu'il avoit joué le premier rôle dans les trois premières années de la révolution. Il avoit de l'esprit et des connoissances, mais il manquoit de ce génie qui entraîne les hommes, et quelle que fût son ambition, la nature l'avoit condamné à la médiocrité. Il lui refusa donc ce commandement général; cependant il le lui laissa espérer, et c'étoit sans le tromper. Une fois l'invasion des Pays-Bas exécutée, Rochambeau devoit naturellement rester en

France, vu le mauvais état de sa santé; ainsi Lafayette devoit se trouver naterellement chargé du commandement extérieur. et de la défense des Pays-Bas, ce qui le faisoit très-vîte maréchal-de-France.

Lafayette eut l'air content, et dissimula son ressentiment. Il y a même apparence qu'il fut de bonne foi jusqu'après le mauvais succès, car ce ne fut qu'alors qu'il se déclara hautement. Mais Jaucourt, membre du côté droit, c'est-à-dire feuillant, de l'assemblée, membre du comité militaire et ami de ce général, revint très-souvent sur cette proposition. Dumas, du même parti dans l'assemblée, devenu ennemi déclaré du ministre, quoique celui-ci l'estimât, et lui en eût donné des preuves dans toutes les occasions, appuya aussi la proposition sous main, et tous s'acharnèrent davantage contre le ministre depuis son refus.

Pour le plan de campagne qui étoit très-simples, il devoit y avoir deux vraies attaques et deux fausses. Lafayette devoit avec un corps de dix mille hommes, suivis du reste de son armée, déboucher par Givet et aller s'emparer de Namur,

où il n'y avoit alors qu'un bataillon vallon, dont plus de la moitié avoit conjuré de déserter à l'apparition des Français. De là Lafayette devoit se porter sur Bruxelles ou Liège, car il n'y avoit que la première opération de prescrite; pour le reste, il avoit carte blanche. Ce mouvement devoit s'exécuter du 30 avril au 2 mai.

A la même époque le lieutenant-général Biron devoit partir de Valenciennes avec dix mille hommes, et se porter sur Mons, où étoit le général autrichien Beaulieu avec deux mille cinq cents hommes qui furent renforcés jusqu'à cinq mille. Un officier-général devoit être envoyé le même jour par le lieutenant-général d'Aumont de Lille avec trois mille six cents hommes sur Tournay, avec ordre de pousser dans la ville s'il ne trouvoit pas de résistance, de mettre garnison dans la citadelle, et de se rejoindre au général Biron, ou d'exécuter ce qu'il lui ordonneroit. Mais il étoit prévenu dans son instruction, que si les Belges ne venoient pas au-devant de lui et ne se déclaroient pas, il devoit s'arrêter à Bessieux, sur le territoire de France à l'extrême frontière,

parce qu'il ne devoit faire qu'une fausse attaque, sans se compromettre en même temps. Carle, maréchal-de-camp commandant à Dunkerque, en devoit sortir avec donze cents hommes, et se porter sur Furnes pour tâter l'esprit des Flamans, et se conduire d'après le plus ou moins de progrès des trois autres corps, soit pour rentrer à Dunkerque, soit pour s'établir dans le pays, et s'y fortifier par de nouvelles troupes.

Cette attaque générale étoit d'environ quarante mille hommes qui suffisoient d'abord. La guere n'étoit déclarée que depuis dix jours; il ne pouvoit être arrivé à temps, ni ordres de Vienne ni troupes pour défendre le pays qui étoit très-bien disposé. Entre les mains d'un homme de génie, habile, actif, de bonne volonté, le succès eût été immanquable.

Cette armée devoit être promptement renforcée de plus de trente mille hommes d'infanterie, des bataillons nationaux levés dans la campagne précédente, dans les départemens du nord et de l'ouest de la France. Une seconde levée étoit ordonnée, et on tiroit aussi de l'intérieur plusieurs

régimens de cavalerie qui se rapprochoient de la Flandre. Ainsi lorsque l'empereur auroit assemblé une armée en juin ou juillet, pour venir reconquérir les Pays-Bas, on auroit en à combattre Lafayette à la tête de plus de soixante - quinze mille Français et tout le pays en insurrection. C'est précisément le même plan que le général Dnmouriez a exécuté lui-même, à la vérité avec de plus grands moyens, mais aussi contre une défensive mieux préparée.

Lafayette auroit dû être très - content de ce plan qui sans exclure en apparence le maréchal Rochambeau, lui accordoit l'objet de ses vœux, le commandement en chef, puisqu'il ne marchoit de l'armée du maréchal qu'un lieutenant - général et des maréchaux - de - camp, qui une fois entrés dans les Pays - Bas, se trouvoient naturellement à ses ordres, et devenoient une partie de son armée.

Quant à Rochambeau, il n'avoit pas à se plaindre. Il se disoit malade, et il l'étoit réellement; on ne lui donnoit pas l'ordre de marcher. Il montroit une grande répugnance à se soumettre à l'autorité du

conseil, et à adopter ses plans. On ménageoit cette répugnance en ne donnant des ordres qu'à ses subalternes. Cependant, pour caresser son amour-propre, et par égard pour son grade, c'étoit par lui qu'on faisoit passer les ordres aux généraux qui devoient opérer. A la vérité, on ne le consultoit pas; mais il s'étoit donné l'exclusion à lui-même par son amertume contre les ministres. Ce plan fut porté au conseil, approuvé par le roi, et revêtu de son autorité.

CHAPITRE IV.

Conduite des généraux.

Lafayette se donna des peines infinies pour amener sa grosse artillerie jusqu'à Givet, et se plaça dans le camp de Ransenne vers le 1 mai. Tous ses magasins étoient dans le pays Messin. Comme la position de Givet qui ne devoit être qu'un camp de passage pour pénétrer dans le comté de Namur, devint ensuite sa position fixe, sans aucune utililité, il y souffrit

de tous les besoins, et son humeur le fit éclater en plaintes contre les ministres et sur-tout contre l'auteur du plan de campagne qu'il n'avoit pas exécuté.

Cette inexécution volontaire de sa part étoit une faute. L'attaque de Namur, faisable le 2 mai, étoit une expédition indépendante de l'échec que Biron essuya devant Mons, le 1 mai. Cet échec étoit un motif de plus pour l'exécuter, car il étoit beaucoup plus fort que les Autrichiens, dans cette partie, et il pouvoit par un succès compenser la honte de nos armes en Flandre. Sa gloire personnelle y étoit intéressée.

S'il avoit pris Namur, comme cela étoit indubitable, il devenoit l'homme essentiel de l'armée française, et en ce cas son crédit eût augmenté, et il eût pu blâmer tout à son aise le ministère, le renverser même et le remplacer par ses créatures, comme il a fait deux mois après; au-lieu que n'ayant rien tenté, il paroissoit ménager l'ennemi, et réserver tout son courage contre les ministres et contre les Jacobins qu'il sembloit toujours confondre ensemble, quoiqu'ils fussent très-séparés.

Il n'y eut donc pas d'attaque du côté de Namur, ce qui feroit croire que Lafayette comptoit peu sur l'exécution du plan, c'est qu'au-lieu de faire marcher toute son armée à sa suite, il n'avoit pris avec lui que dix mille hommes, et cantonné le reste du côté de Dun, dans les Evêchés à trente lieues de lui.

Biron partit de Valenciennes, et vint camper à Quiesvrain le 1 mai. C'étoit un très-brave homme, d'un esprit doux, d'un caractère agréable et de très-bonne volonté; mais il n'étoit pas grand militaire. De Quiesvrain il alla jusqu'à Boussu, ou le général Beaulieu avoit des troupes légéres. Lui-même occupoit les hauteurs près de Mons avec sa très-petite armée.

Biron n'avoit fait aucune disposition, mais il n'y en avoit aucune à faire contre l'événement imprévu qui arriva. Deux régimens de dragons, sans voir l'ennemi, se mettent à fuir en criant qu'on est coupé, qu'on est trahi, mettent l'infanterie en désordre, et l'entraînent. Biron, Rochambeau, fils Levasseur, aide-de-camp de Dumouriez, quelques autres officiers se jetant au milieu d'eux, les conjurent de

s'arrêter, et veulent les rallier ; pour toute réponse on tire sur eux, on les menace. Toute l'armée se débande, et n'est suivie que par cinq ou six cents hullans ou chasseurs, qui pillent le camp de Quiesvrain, les équipages de Biron et la caisse militaire. Cette armée arrive dans le plus grand désordre à Valenciennes, où joignant la licence la plus criminelle à la terreur la plus vile, elle veut massacrer le maréchal de Rochambeau et ses officiers-généraux. Il est peu d'époques plus déshonorantes pour le militaire français ; mais c'étoit un coup monté.

Le même jour, à la même heure, Théobard Dillon, maréchal-de-camp, sort de Lille, arrive à Bessieux avec trois mille hommes dont un tiers à cheval ; un petit corps autricrien de huit à neuf cents hommes ; sortant de Tournay, se montre, la cavalerie fait les mêmes cris que celle de Biron, passe sur le corps de son infanterie, s'enfuit jusqu'à Lille sans être poursuivie, abandonnant artillerie, chariots, équipages. Théobald Dillon rentre dans Lille après les fuyards, il est massacré par ses soldats, avec un lieutenant-colonel du génie, homme de mérite, nom-

mé Berthois ; leurs corps sont pendus, et la canaille de Lille se joint à cette soldatesque féroce et lâche, pour commettre tous les excès, disant que tous les officiers sont des aristocrates.

En rapprochant ces deux événemens qui se passent à la même heure, l'un près de Mons, l'autre près de Tournay, tous deux commençant par la fuite de la cavalerie, sous le même prétexte, avec les mêmes cris. On ne peut pas douter que ce n'ait été le résultat d'un complot très-noir. Par qui a-t-il été tramé ? C'est ce qu'on a toujours ignoré.

Les Jacobins n'avoient aucun intérêt à ce que la guerre ne se fit pas franchement; au contraire. La Gironde et l'assemblée y avoient un grand intérêt. Cette désorganisation n'avoit lieu que dans l'armée du nord; les troupes sortoient de Lille et Valenciennes, car il n'arriva rien de pareil, ni dans l'armée de Lafayette, ni dans le petit corps de troupes avec lequel le général Carle, partant de Dunkerque, entra à Furnes, où il ne trouva n opposition ni bonne volonté; les honteux échecs de Tournay et de Mons furent

sus tout de suite, et d'après la lâcheté des Français, les Flamans eurent la sagesse de se tenir tranquilles.

L'arrivée de cette nouvelle jeta la consternation dans Paris et dans l'assemblée. Dumouriez la reçut avec le plus grand calme. Il calcula la profonde scélératesse avec laquelle on avoit déjoué son plan de campagne, et il fut confirmé dans la persuasion que c'étoit un fait exprès, par la joie indécente qu'il vit au parti de l'opposition qui pendant plusieurs jours prit le dessus dans l'assemblée.

Le malheureux Degraves fut consterné, mais son collègue le mit à son aise en prénant le blâme et le danger sur son compte, ainsi que le soin de défendre le conseil. Louis XVI se conduisit très-bien en cette occasion, et prit le parti de son ministre. Les Feuillans dirent que c'étoit un fou, un brouillon, un ambitieux, qui comme un autre Louvois, vouloit diriger de Paris les opérations militaires. Il eût pu répondre que Louvois n'avoit pas comme lui pratiqué et étudié pendant 36 ans l'art de la guerre, et que Rochambeau et Lafayette n'étoient ni Turenne ni Condé.

Ces deux généraux écrivirent au roi et au président de l'assemblée, pour mander qu'ils ne pouvoient pas exécuter les ordres d'un conseil ignorant et d'un ministre présomptueux. Rochambeau manda qu'on l'avoit fait entrer en campagne sans vivres et sans effets de campement. Cependant, dans l'état du pillage de l'ennemi au camp de Quiesvrain, il y avoit tentes et effets de campement pour vingt-deux mille hommes, qu'on sembloit avoir amassés exprès sur la frontière, pour les donner en proie à l'ennemi.

On n'avoit pas besoin de cet attirail pour entrer dans Mons, et Dumouriez, dans les instructions qu'il avoit faites, et qui, ainsi que tous les ordres, étoient signés par le ministre de la guerre, avoit expressément recommandé qu'on marchât à la légère; et sans bagages. Les trois mille six cents hommes de Théobald Dillon avoient aussi tentes, bagages, et entr'autres deux mille cinq cents couvertures. Pourquoi avoit-on pris avec soi tous ces bagages malgré les ordres contraires?

Mais il en résultoit que les généraux, n'ayant plus ce qu'il leur falloit pour entrer

en campagne, ayant carte blanche, concluoient à reprendre le système de la guerre défensive. Leurs plaintes étoient si amères, la faction des Feuillans eut tant d'avantage, que pendant quelques jours peu s'en fallut que Dumouriez qui résistoit à l'orage, ne fut envoyé à Orléans. L'assemblée lui tourna presque le dos, et on l'engagea à se renfermer dans les affaires de son département, et à ne plus se mêler de la partie militaire. A son entrée de campagne dans les Pays-Bas, il s'est trouvé dans le même cas où prétendoient être les les deux généraux, et il s'est conduit bien différemment.

Rochambeau s'est plaint qu'il manquoit d'effets de campement et de vivres. Dumouriez n'avoit ni vivres, ni argent, ni souliers, ni habits. Lafayette s'est plaint qu'on lui avoit fait faire des marches forcées dans des chemins impraticables. Dumouriez et Valence ont conduit à la fin d'octobre, après une saison très-pluvieuse, une armée et une grosse artillerie par les mêmes chemins. Le fait est qu'avec de la volonté on surmonte toutes les difficultés et

et que tout devient obstacle insurmontable quand on veut faire manquer un plan.

Ces généraux ne s'en cachoient pas, mais ils n'y gagnèrent que la moitié de leur projet. La nation toute entière prit le parti du ministre. L'assemblée revenue de sa première impression de terreur, découvrit aisément la noire intrigue, et le soutint. Le roi lui-même lui donna plus de marques de confiance que jamais. Alors Rochambeau qui réellement étoit malade envoya sa démission, et se retira. Dumouriez respectant son âge, et estimant ses talens, eut la générosité de lui offrir le commandement de l'intérieur, pour résider à Paris et aider de ses conseils le ministre de la guerre, ce qu'il refusa.

Lafayette crut alors qu'il alloit hériter du commandement de l'armée du Nord qu'il joindroit à celle du centre. Ses amis recherchèrent le ministre pour lui rendre favorable ; celui-ci, sans aucune rancune, mais par esprit de justice, s'y opposa ; tout le conseil, le roi lui-même furent de son avis. Luckner étoit maréchal-de-France. Lafayette venoit de faire la faute de n'avoir pas attaqué Namur, celle d'a-

voir laissé battre son avant-garde ; il avoit fait des marches inutiles pour se rapprocher de Maubeuge à l'époque de la retraite du maréchal de Rochambeau. Sa conduite comme militaire étoit médiocre, comme homme d'état, factieuse.

Ce dernier refus acheva de le rendre ennemi déclaré de Dumouriez, contre lequel il écrivit une lettre injurieuse : elle embrassoit tout le conseil qu'elle nommoit le ministère *scandaleux*. On dit que Baumetz dicta cette lettre ; elle fut trois jours à Paris avant de paroître. Des émissaires furent envoyés à Dumouriez pour l'en prévenir, et lui faire peur.

Il en parla à l'infortuné la Rochefoucauld, et lui dit de conseiller à Lafayette de la retirer ; car en ce moment lui Dumouriez venoit de faire renvoyer du conseil Roland et Clavières, pour délivrer le roi de leur oppression, et il étoit brouillé avec la Gironde et les Jacobins, qu'ainsi cette lettre montreroit un acharnement maladroit qui retomberoit sur Lafayette. La colère et les mauvais conseils de ses dangereux partisans lui firent rejetter ces conseils de la Rochefoucauld et de Rœde-

rer. Cette aversion du malheureux Lafayette n'a que trop duré, et elle a causé de bien grands maux.

CHAPITRE V.

Démission de Degraves. — Servan ministre de la guerre. — Affaire du roi de Sardaigne.

DEGRAVES avoit été consterné du honteux début de la guerre. Doux, aimable, d'une santé foible qui ne répondoit pas à son zèle, dès les premiers jours il trouvoit la fatigue d'un ministère aussi surchargé de détails au-dessus de ses forces; il avoit desiré se donner un second sous le nom de directeur de la guerre, et aucun département n'en a plus besoin. Brissot lui avoit proposé un homme très-instruit, au moins en théorie, Servan, ci-devant lieutenant-colonel du régiment Dauphin infanterie, alors colonel d'un des régimens de Paris. Il entra sans titre auprès du ministre, et sous l'extérieur le plus modéré et le plus désintéressé; il exigea beaucoup et travailla peu. Il étoit d'une famille par-

lementaire noble du Dauphiné : il avoit été sous-gouverneur des pages du roi, et en avoit été renvoyé. Il étoit alors rentré dans le régiment Dauphin. Il prétendoit que son renvoi provenoit de la liberté de ses principes. Il étoit auteur d'un livre rempli de bonnes vues et sagement écrit, intitulé le *Soldat citoyen*, qui faisoit présumer en lui de grands talens. Il avoit l'extérieur d'un homme froid, réfléchi et austère; il étoit cependant doux et flatteur, mais son enveloppe simple et philosophique couvroit beaucoup d'ambition et d'insensibilité.

Degraves avoit conservé une société de femmes, qui de chaînons en chaînons, le ramenoit à madame de Stael, ambassadrice de Suède, qui étoit devenue la *Circé* des Feuillans. Comme leur faction étoit composée de beaucoup de jeunes colonels de l'âge et de l'ancienne société de Degraves, il avoit d'abord rompu de bonne foi avec eux, pour ne s'occuper que de sa place, et se maintenir impartial. Dès que les généraux eurent détruit le plan de campagne autant par leur faute que par la licence et la defection de l'armée de Flandre,

on se servit des habitudes du ministre de la guerre pour l'obséder et lui faire peur. Il voyoit le ministère battu par une faction puissante ; il n'avoit point de confiance dans ses bureaux, il avoit été trompé par ses préposés sur toutes les fournitures des armées, son énorme responsabilité l'effrayoit ; il confioit ses peines à son collègue Dumouriez avec qui il étoit lié, et il le pria souvent de changer de département.

Celui-ci lui auroit volontiers accordé sa demande si elle eût eu lieu avant la honteuse catastrophe de l'ouverture de la campagne, mais il n'étoit plus temps. Il auroit eu l'air de prendre le ministère de la guerre pour se venger des généraux en les maîtrisant, et cela eût produit des scènes encore plus orageuses, et une scission dont on n'auroit pas pu se tirer au début d'une guerre. Il offrit à son ami de partager ses travaux, mais il refusa de changer de département. Alors Degraves prit le partit de donner sa démission.

Ce dernier dérangement dans le conseil y fit beaucoup de mal. Jusqu'alors ce corps avoit été assez uni, mais il y

avoit une liaison plus particulière entre Degraves, Lacoste et Dumouriez, qui moins occuppés de ce qui se passoit autour d'eux, que des affaires de leur départemens, soutenoient l'intégrité de leur place contre l'influence des factions. Ils avoient même déja eu à cet égard quelques altercations avec Roland et Clavieres; car Duranton, ministre de la justice, ne sortoit pas non plus des bornes de son département qui avoit peu de connexité avec les cinq autres, et n'étoit réellement ni jocobin, ni feuillant, ni girondiste. Degraves proposa lui-même au roi Servan pour le remplacer, et il fut fait peu de temps aprés maréchal-de-camp. Dans cette occasion ce prince infortuné eut tort de dissimuler sa répugnance contre ce choix. Il connoissoit mieux Servan que Degraves et Dumouriez qui n'avoit jamais eu de relation avec cet homme, et qui ne le connoissoient que depuis un mois. S'il eût fait la moindre objection, jamais il n'eût été ministre.

Servan étoit lié depuis long-temps avec la célèbre madame Roland, et jouoit auprès d'elle le rôle d'un amant, soit que

cela fut ou non. Il ne fut pas huit jours en place sans dénigrer la conduite de son prédécesseur, et sans se séparer entièrement du général Dumouriez, à qui il avoit fait des démonstrations d'attachement les plus soumises pour obtenir le ministère. Non seulement il ne le consulta sur aucun des détails de son administration, mais il lui cachoit même la position et la force des armées, et il chercha à se raccommoder avec les généraux, en paroissant s'éloigner de son collègue qui ne le gêna point dans cette conduite, et ne montra de curiosité que sur les résultats de son administration qui pouvoient influencer, plus ou moins, ses négociations.

A cette époque un motif très-léger vint menacer la France d'une nouvelle guerre, et la fougue des jacobins d'un côté, les intrigues de la cour de l'autre, occasionnèrent une affaire très-grave. Depuis le commencement de la révolution, la cour de Turin s'étoit montrée trop partiale. Les deux frères du roi avoient épousé des princesses de Savoie ; leur sœur étoit mariée au prince de Piémont. Le comte d'Artois s'étoit retiré à cette cour, et

quoiqu'il eût un peu gâté ses affaires par la légèreté de sa conduite et de celle de ses courtisans, il étoit très-naturel que la cour de Turin fît des vœux pour des parens aussi proches, d'autant plus que leur succès devoit la débarasser de ces hôtes incommodes.

La Savoie n'avoit jamais été bien contente de ses souverains ; la liberté française avoit fermenté dans les têtes de ces montagnards ; quelques médiocres que fussent leurs impôts, ils pesoient beaucoup sur ces peuples pauvres, qui dépendoient pour leur existence des Français leurs voisins. La cour de Turin avoit pris le mauvais parti de vouloir s'assurer de leur fidélité par la force ; elle avoit renforcé ses garnisons, et déployé nne autorité militaire très-rigoureuse contre les novateurs. Ceux-ci s'étoient réfugiés dans l'asyle commun des séditieux de tous les pays, dans la société des jacobins, qui non seulement s'étoient empressés de les accueillir, mais avoient envoyé des missionnaires pour faire fructifier ce germe d'insurrection.

C'étoit de Turin et du comté de Nice qu'étoient sorties toutes les conjurations

mal conduits et toujours évantés des émigrés qui agitoient le midi de la France. Il s'y étoit tramé, pendant le séjour du comte d'Artois, des complots contre Marseille, Toulon, Antibes, Lyon et diverses places du Dauphiné. Tous avoient été découverts. La cour de Turin affectoit de regarder Louis XVI comme prisonnier, avoit retiré sans bruit son ambassadeur, et traitant froidement le comte Choiseuil, ambassadeur de France, l'avoit contraint à demander sans éclat son rappel, et après son départ ne paroissoit pas pressée de lui voir nommer un successeur.

Non seulemeut Nice, la Savoie et le Piémont étoient remplis d'émigrés, mais dans le comté de Nice ils étoient publiquement enrégimentés. Le roi de Sardaigne sollicitoit publiquement les Suisses à une ligue, sous prétexte de lui garantir ses états *transalpins*. On disoit qu'il avoit formé un grand rassemblement d'artillerie en Savoie, et comme c'étoit de l'artillerie de siège, on ne pouvoit pas alléguer que ce ne fût que dans les vues défensives; il étoit bien plutôt à présumer que c'étoit pour être tout prêt à tomber

ou sur Lyon ou sur le Dauphiné. Tous les départemens du Dauphiné et de la Provence jetoient continuellement l'allarme par leurs adresses à l'assemblée nationale, qui fit un décret pour que le roi exigeât une explication franche des intentions du roi de Sardaigne.

Tel étoit l'état des affaires entre la France et la cour de Turin, lorsque Dumouriez avoit pris le timon des affaires étrangères. Ses grandes occupations pour arranger le systême politique avec les grandes puissances, sa négociation vive avec la cour de Vienne, la déclaration de guerre qui s'en étoit suivie, les détails du plan de campagne, son mauvais succès l'avoient engagé, non pas à négliger, mais à suspendre la décision des affaires de la France avec la cour de Turin, qu'il ne pouvoit pas cependant laisser long-temps dans un état aussi incertain. Il étoit encore retenu par la crainte de recevoir des reponses hautaines ou de mauvaise foi ; il avoit annoncé au comité diplomatique que son principe étoit qu'il falloit suivre l'exemple des Romains, n'avoir qu'une guerre à la fois, s'en prendre à la puis-

sance la plus forte, et dissimuler les injures des puissances du second ordre.

La pétulance des Jacobins, le vœux des Savoyards, l'imprudence des émigrés, la conduite à demi-hostile de la cour de Turin, et les allarmes des départemens méridionaux provoquèrent le décret de l'assemblée. Le ministre ne pouvant plus reculer, envoya au chargé d'affaires de France à Turin une note qui annonçoit cinq principaux griefs, sur lesquels il demandoit une explication franche de la part du roi. Le ministre du roi de Sardaigne n'eut aucun égard à cette ouverture de bonne-foi, et retarda de répondre. Toutes les cours étoient égarées dans leur politique par les assertions des malheureux émigrés qui leur faisoient croire que la révolution ne pouvoit pas tenir, que la nation étoit fatiguée, que le ministère actuel, sur-tout Dumouriez, étoient les agens d'une faction téméraire et sans force qui, d'un moment à l'autre, alloit succomber, et seroit victime du peuple même.

La cour de Turin, plus que toute autre, auroit dû desirer que la France devînt une monarchie constitutionnelle, gouvernée d'a-

près des principes sages et pacifiques. Toutes les démarches qu'elle a faites pour s'y opposer et pour rétablir l'ancien régime, étoient imprudentes; car c'est cette opposition et la politique extérieure qui a précipité les Français dans tous les excès et dans l'anarchie par désespoir. Il est vraisemblable qu'elle eut achevé sa constitution sans bouleversement et sans crime, si elle n'avoit trouvé tout autour d'elle que de sages conciliateurs, au-lieu d'ennemis actifs qui la tourmentoient par de continuelles conjurations, et l'irritoient par leurs mépris.

Comme la réponse du Turin ne fut ni catégorique ni honnête, le ministre dit au roi qu'il ne pouvoit pas se dispenser d'en rendre compte à l'assemblée qui le pressoit, et lui proposa d'envoyer à la cour de Turin un ministre plénipotentiaire actif, vigilant et hardi pour la forcer à des explications précises, pour vérifier par lui-même les armemens des émigrés à Nice, l'augmentation des troupes, et sur-tout de l'artillerie de siége en Savoie, et s'éclaircir sur les négociations agitatrices de cette cour avec le corps helvétique, qui appuyoient celle

du comte d'Artois pour la séduction des régimens suisses qn'il vouloit s'assurer par les Cantons.

Semonville, nommé par Montmorin, étoit à Gènes. D'après quelques mois de voisinage, et avec sa pénétration, il connoissoit parfaitement les vues, les dispositions et les menées ds la cour de Turin. Le roi approuva ce choix sans faire aucune objection. Dumouriez suspendit le rapport qu'il devoit faire à l'assemblée ; il envoya un courrier à Semonville avec ses instructions et ses ordres, et lui manda de de se rendre sur-le-champ à Turin, d'ouvrir la négociation avec dignité, cordialité et promptitude, et de lui envoyer au plutôt une réponse.

La cour de Turin étoit regardée comme une cour de *famille*, et il existoit une marche d'égards réciproques dans le choix des ambassadeurs ; on les proposoit toujours à la cour où ils devoient résider, avant de les nommer. Telle étoit l'étiquette de l'ancien régime. Le ministre l'ignoroit, le roi ne l'en avertit pas. On a vu qu'il étoit convenu de suivre cette marche avec la république de Venise, parce que cette république,

par sa sage neutralité, méritoit toute sorte d'égards. Si Louis XVI avoit fait cette observation à son ministre, celui-ci lui auroit représenté « que ce n'étoit pas le cas » d'une pareille condescendance pour une » cour qui montroit des vues hostiles, et » qui affectoit de le regarder comme pri» sonnier : que si pareille circonstance se » fût présentée avant la révolution, il n'au» roit pas usé de pareils ménagemens, lors» qu'il se seroit agi de demander des ex» plications catégoriques à une puissance » du second ordre : que sa nouvelle qua» lité de représentant d'un peuple libre ne » devoit pas diminuer la dignité de ses né» gociations. »

Alors, si le roi eût refusé d'agréer Semonville, Dumouriez lui auroit proposé deux ou trois autres personnes à choisir; mais il n'auroit pas consenti à se soumettre à demander l'agrément d'une cour qui donnoit d'aussi grands sujets de mécontentement et d'inquiétude. Mais le silence du roi sur l'étiquette qu'il ignoroit, le dispensa des observations.

Semonville partit pour Turin à la ré-

ception du courrier. La cour de Turin, prévenue de cette nomination par les courriers des Thuileries, se porta à un acte violent, et contre le droit des gens elle fit arrêter à Alexandrie le ministre plénipotentiaire de France. Cet excès fut coloré du prétexte de l'esprit remuant de Semonville, et il fut accusé par la cour de Turin d'être le propagateur du jacobinisme, et l'agitateur de toute l'Italie. Cela n'étoit fondé sur aucune preuve, et ne donnoit aucun droit de mettre la main sur un homme revêtu d'un caractère public.

On avoit vu en France le régent se contenter de renvoyer le prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, convaincu d'une conspiration qui avoit coûté la vie au chevalier de Rohan et à plusieurs nobles de la Bretagne et de la Normandie. Le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne à Venise, avoit été traité avec la même prudence par cette sage république, après la découverte d'une conjuration horrible. L'affront étoit formel, l'excuse insuffisante.

La cour de Turin auroit dû laisser ar-

river Semonville, retarder sa réception, envoyer en France un ministre avec les griefs qu'elle avoit contre lui; alors elle eût mis Louis XVI et son mini tre dans leur tort, s'ils eussent refusé de le retirer et d'en nommer un qui ne fut pas suspect. Alors elle eût été en droit de refuser nommément Semonville, et de lui prescrire de quitter Turin. Sa conduite fut imprudente, injurieuse et entièrement contraire au droit des gens.

De l'aveu même du roi, le ministre ordonna à Semonville de retourner à Gênes; et rompit toute correspondance avec la cour de Turin; il retira son agent de cette capitale, mais suivant son système, il laissa cette cour maîtresse de faire ce qu'elle voudroit sur celui qu'elle tenoit à Paris. Par cette conduite, sans avilir la nation française, ayant l'air de se contenter de la réponse que le ministre de Turin envoya à ses articles, qui annonçoit le desir de ne pas rompre la paix avec la France, il laissa à ce ministre les moyens de réparer la violence et la témérité de son procédé, et il eut l'air de croire qu'il n'é-

toit que personnel à Semonville, et non pas à son caractère public.

Il avoit un moyen facile de dédommager ce négociateur, et de prouver que l'accusation vague de la cour de Turin ne lui avoit pas fait perdre la confiance du roi et de la nation; c'étoit de le faire passer à l'ambassade de Constantinople qu'il falloit enfin changer d'après la circonstance de la guerre avec la maison d'Autriche.

Le roi consentit à sa nomination, et le ministre alla porter à l'assemblée toutes les pièces de sa discussion avec la cour de Turin. Mais il ne suivit pas dans cette affaire la même marche que dans celle de la cour de Vienne, il n'engagea point le roi à paroître à l'assemblée, il ne fit point de rapport, il ne donna point de conclusion. Ce ne fut point par foiblesse, mais par système; il ne vouloit pas précipiter une seconde déclaration de guerre, et elle n'a pas eu lieu pendant son ministère; mais malgré la réponse de la cour de Turin, il laissa l'affaire indécise, seulement il fit hâter les préparatifs de guerre du côté de l'Italie, et il pressa la formation

de l'armée au commandement de laquelle fut nommé le général Montesquiou.

La cour des Thuileries et les Feuillans qui ne demandoient qu'à jeter de nouveaux troubles, peignirent sa conduite, d'abord comme une bravade, ensuite comme une foiblesse. Les têtes folles qui blamèrent alors le ministre, étoient ou de bien mauvaise foi ou bien peu prévoyantes; il n'a fallu attendre que trois mois pour démontrer, par la conquête de la Savoie et du comté de Nice, de quel côté ont été l'imprudence, l'injustice, la bravade et la foiblesse.

La conduite de la cour de Turin dans cette affaire est inexcusable. Le roi de Sardaigne est un prince vertueux et modéré; mais il a été égaré par la fausse politique et l'imprévoyance de ses ministres qui auroient dû éviter tout motif de rupture, et qui depuis n'ont tenté aucune démarche pour réparer une injure faite contre le droit des gens.

Ils auroient dû savoir par leur propre expérience, que dans les ligues générales les petites puissances jouent toujours un rôle désavantageux. Elles sont à charge

aux grands alliés qui sont obligés de payer par des subsides onéreux leurs services médiocres, et souvent plus embarassans qu'utiles. Lorsqu'il est question de négocier la paix, leurs petits intérêts sont toujours négligés. Heureuses quand elles ne sont sont pas abandonnées tout-à-fait, et sacrifiées à la puissance ennemie ! L'histoire de la maison de Savoie et des petites souverainetés d'Italie, offre des exemples frappans, et toujours pareils dans la conclusion de toutes les ligues ; de ce systême politique des grands gouvernemens, qui se montrent toujours très-égoïstes aux dépens des plus foibles.

CHAPITRE VI.

Scission dans le ministère. — Affaire des six millions.

Tant que Degraves avoit été ministre de la guerre, lui, Lacoste et Dumouriez étant à la tête des trois départemens les plus importans, se soutenant mutuellement

par l'estime, l'amitié et la confiance, ils avoient maintenant l'indépendance du ministère au milieu de toutes les factions, ménageant la dignité du roi, l'avertissant orsque la cour pouvoit le compromettre, se servant souvent du crédit des Girondistes contre les Feuillans, mais sans les rendre arbitres des affaires, dont il ne leur donnoient connoissance que quand elles dévoient passer à l'assemblée.

L'arrivée de Servan au ministère rompit, au bout de huit jours, l'accord qui avoit régné jusqu'alors dans le conseil, parce qu'il s'attacha trop entièrement à madame Rolland, chez laquelle se tenoit tous les jours le bureau de la Gironde, mais où le dîner ministériel du vendredi devint le dîner de faction, où on voulut assujettir les ministres à recevoir les conseils et la direction de la Gironde. Lacoste et Dumouriez étant convenus de n'y plus parler de leurs affaires, en prévinrent Rolland, en lui faisant sentir le danger de cette communication aux membres de l'assemblée, le défaut de secret qui rarement, mais quelquefois seroit nécessaires, la dépendance que cela établiroit vis-à-vis de

ses membres, les bruits qui en résulteroient à leur détriment, en leur donnant le *cachet* de la partialité. Roland fut d'un avis contraire ; il déclara qu'il ne feroit rien, ni dans le ministère ni au conseil, sans l'avis de ses amis ; (il auroit pu ajouter, et de sa femme) et on se refroidit.

La faction de la Gironde qui avoit alors la faveur du peuple, commençoit, ainsi que Roland, Servan et Clavières, à se montrer très-républicaine ; elle sut très-mauvais gré aux deux ministres, qui fidèles à la constitution, prenoient souvent le parti du roi que les trois ministres coalisés commençoient à tracasser indécemment. Deux affaires achevèrent de les brouiller entièrement.

A l'un des dîners du vendredi, car on n'avoit pas encore rompu publiquemennt, Guadet lut une grande lettre, fort insolente et fort dure, que les six ministres étoient censés écrire à Louis XVI, pour le forcer à renvoyer son confesseur non-sermenté et en prendre un sermenté, et on la leur présenta à signer. Dumouriez prouva facilement la tyrannie, l'atrocité et l'absurdité de cette lettre ; il dit qu'il

ne la signeroit pas ; Lacoste en dit autant, Duranton dit qu'elle étoit au moins inutile. Vergniaud et Gensonné avouèrent qu'elle étoit déplacée. Guadet fut furieux, et la scène fut très-vive.

On retira la lettre, mais on dit qu'il falloit en écrire une autre. Dumouriez qu'il ne permettroit pas qu'on écrivît, au nom du conseil, au roi, sur les affaires de sa conscience ; qu'il pouvoit prendre un iman, un rabin, un papiste ou un calviniste pour la diriger, sans que personne eût droit de s'en mêler ; que leur signature seroit une imprudence, car aucun d'eux, par les fonctions de son département, n'étoit chargé de la conscience du roi. La proposition fut retirée ; mais dans les feuilles girondistes du lendemain Dumouriez et Lacoste furent accusés de favoriser la résistance de Louis XVI contre les articles de la constitution dans ses principes les plus essentiels. Les feuilles jacobines répétèrent ces sottises qui indisposoient le peuple contre l'infortuné monarque et ses deux ministres qui vouloient lui épargner des vexations. Le roi gémit, et les remercia : c'est une des époques où il dit à

Dumouriez qu'il sauroit soutenir tout, excepté ce qui intéressoit sa conscience ; et que si on venoit à cette extrémité, il sauroit mourir.

L'autre affaire fut la nominatiou du gouverneur et des commissaires de St. Domingue. La gironde vouloit forcer Lacoste à agréer le choix de Sillery pour gouverneur. Il avoit été membre de l'assemblée constituante. Il étoit taré par son immoralité, quoique la fin de sa vié ait été très-honnête ; enfin il y avoit contre lui une foule de motifs d'exclusion, tant dans la loi que dans les convenances.

. Quant aux commissaires, ils avoient choisi des jacobins furieux, connus par par des écrits contre le roi ; il y ont été envoyés depuis. Lacoste ne voulut pas consentir à cette nomination, d'autant plus qu'on lui proposoit en même temps des projets d'instructions incendiaires. Par accommodement, le vieux général d'Esparbès fut proposé par les girondistes, et accepté par Lacoste ; mais les commissaires furent absolument rejetés. Dumouriez se joignit à son collègue, lequel, homme très-ferme, y mit beaucoup de vivacité, sur-

tout vis-à-vis de Clavières et Servan. Dès lors la brouillerie fut entièrement publique, les ministres rompirent le dîner, et ne se virent plus qu'au conseil ou dans des conférences absolument nécessaires.

La faction de la Gironde en vouloit surtout à Dumouriez, et s'étoit réservé un moyen de vengeance dont il ne se doutoit pas. On a vu précédemment que c'est cette faction qui avoit principalement soutenu la demande qu'il avoit faite en entrant au ministère, d'une somme de six millions pour les dépenses secrètes de son département, avec la condition expresse de n'être assujetti à en rendre compte qu'au roi. C'étoit l'acharnement des Feuillans contre la proposition du nouveau ministre, qui avoit engagé les Girondistes à faire réussir cette demande, dans l'espoir de gouverner ensuite ce ministre.

L'affaire avoit été bien débattue, et sur-tout la condition expresse de n'être assujetti à aucun compte public, de cette somme, condition sans laqnelle le ministre avoit affirmé que non-seulement il ne se chargeroit pas de cette somme, mais qu'il n'accepteroit pas même la place. Le consentement

sentement de l'assemblée avoit été très-clair sur cet article, et en conséquence il étoit sorti un décret sanctionné du roi; on en avoit remis une expédition au ministre, qui n'imaginant pas qu'on pût faire un *faux* dans une pareille décision, ne l'avoit pas même lu.

Il se trouva que ce décret ne portoit poit la clause de la non-reddition de comptes publics. Il n'a jamais pu savoir si ce *faux* venoit de la Gironde, pour le tenir dans leurs mains par la crainte de cette reddition de comptes sur laquelle il avoit montré une répugnance si invincible, ou si c'étoit une simple négligence des rédacteurs, comme cela arrivoit très-souvent. Guadet, très-méchant et très-insolent, étoit le plus animé de la faction contre le ministre; il se vanta qu'il alloit faire trembler ce rebelle, en se servant du *faux* du décret pour faire la motion de lui faire rendre compte des six millionss.

Une circonstance relative à ces six millions avoit augmenté la colère de la Gironde. Le ministre ayant été obligé de changer le trésorier des affaires étrangères, ne connoissant personne à Paris à

qui donner cette place, avoit demandé à Péthion et Clavière de lui indiquer un banquier solide, fidèle et discret; on lui avoit désigné Biderman, suisse de nation, zélé révolutionnaire, employé par la municipalité de Paris à l'achat des grains. Il lui avoit conféré cette place. Peu de temps après, il avoit appris qu'il étoit associé de commerce avec le ministre Clavières; et, sans prendre aucune méfiance sur sa probité, il avoit jugé que, même pour sa propre délicatesse, il ne devoit pas, outre les fonds de cinq cent mille livres par mois, dont déjà moitié pour dépenses secrètes, lui remettre encore les fonds de six millions dans les mains: il avoit cru plus prudent de les laisser chez M. Amelot, garde du trésor national, avec la résolution de n'en tirer que cinquante mille écus à la fois, qu'il se faisoit apporter chez lui pour payer de la main à la main les dépenses secrettes, sans en exposer le mystère à la curiosité d'un tiers. Il n'avoit parlé à personne de cet arrangement; Bidermann ne s'en étoit pas plaint, mais la Gironde, et sur-tout Brissot, se trouvoient par cette précaution exclus de la

connoissance des affaires secrètes, ce qui les fâchoit beaucoup.

Il y avoit dans l'assemblée un grand nombre d'impartiaux ou de Girondistes, Jacobins, Feuillans modérés et de bonne foi, qui avoient pris le ministre en amitié, ils gémissoient de la discorde qui venoit de s'établir dans le ministère; les menaces indiscrètes de Guadet leur découvrirent la noirceur qu'on vouloit exercer contre le ministre; ils connoissoient assez son caractèr pour être sûrs qu'il ne plieroit pas; ils regardoient la motion de Guadet comme déshonorante pour l'assemblée; ils virent qu'il en résulteroit un scandale, et deux ou trois d'ent'eux vinrent l'avertir.

Il tira son décret de son bureau, il le lut, il vit que ce décret n'exprimant pas la clause de la non-reddition de comptes publics, le soumettoit à cette reddition. Il fit dire à Gensonné et à Vergniaud qu'il ne vouloit plus avoir affaire à des faussaires, et il annonça publiquement qu'il alloit quitter le ministère. Il y avoit un peu plus de sept semaines qu'il étoit en place, et sa dépense sur les six millions ne montoit pas alors à plus de deux

cent mille livres; mais dût-il porter sa tête sur un échafaud, il étoit résolu à n'en pas rendre un compte détaillé.

Il monta chez le roi, lui porta la discussion de l'assemblée et son arrêté, lui montra le décret contradictoire, le pria d'agréer sa démission, et lui montra son projet de lettre au président de l'assemblée nationale pour lui annoncer sa retraite. Le roi montra la plus grande sensibilité, et le pria de ne pas l'abandonner. Le ministre lui représenta que s'il pouvoit se résoudre à souffrir une pareille atrocité, non seulement il ne pourroit plus lui être utile, mais qu'il l'envelopperoit lui-même dans ses propres dangers.

Ce prince avoit d'autant plus de regret que Lacoste, partageant l'indignation de son collegue, et, ne voulant pas rester seul exposé à une faction aussi dangereuse, venoit de lui mander qu'il le prioit de lui permettre de se retirer en même temps que son ami. La nouvelle de sa démission et du motif s'étoit répandue dans l'assemblée; Dumouriez en rentrant chez lui, trouve dans son salon plus de cents membres dont beaucoup lui étoient in-

connus, Péthion, maire de Paris, et les trois ministres, qui craignoient que le roi ne profitât de sa démission et de celle de Lacoste, pour les chasser et renouveller le conseil en entier. On le pressa de rester, on lui dit qu'on ne lui demanderoit pas de compte, que Guadet ne donneroit pas sa motion. Il leur répondit que son parti étoit pris. On le conjura au nom de la patrie de garder sa place. On le pria d'écrire une lettre au président pour demander que l'erreur fût rectifiée. Il leur dit:

» Il ne convient ni à ma délicatesse ni » à la dignité de l'assemblée, que je fasse » une pareille démarche. Vous vous rap- » pellez tous, qu'après une longue discus- » sion, vous avez pris un arrêté concer- » nant la clause que j'ai exigée. Le dé- » cret qui en a fait l'omission, est une » pièce fausse. Si vous soutenez le décret » vous vous déclarez faussaires aux yeux » de toute la France et de l'Europe, et » vous jugez bien que dans ce cas je ne » veux rien avoir de commun avec vous. » Si vous jugez que le décret soit faux, et » le projet de motion de Guadet de mau- » voise foi, c'est à vous à vous faire re-

» présenter votre arrêté, à y comparer
» votre décret, à le faire rapporter, à en
» faire dresser un de bonne foi, qui me
» mette à l'avenir à l'abri d'un pareil coup
» de poignard; je croirois offenser l'honneur
» de l'assemblée, si, par une demande par
» écrit je provoquois votre justice. J'aime
» ma patrie autant que vous; je m'y
» suis dévoué dans une place très-désa-
» gréable, d'après toutes les factions qui
» m'assaillent. J'attendrai deux jours votre
» résolution, et si vous ne prenez pas
» votre parti de vous-mêmes, après-de-
» main le mien sera pris ».

Il n'y avoit aucune bonne réponse à faire à ces argumens serrés; ils sortirent de chez lui, indignés contre Guadet que les ministres, et sa faction même, eurent bien de la peine à contenir. Le lendemain un jacobin, honnête homme, nommé Couturier, dès que la séance fut bien remplie, annonca le faux du décret; la Gironde se tut, les Feuillans, à qui cette aventure faisoit croire que le ministre, pour se venger, alloit se joindre à eux, crièrent à la mauvaise foi; les secrétaires s'excusèrent comme ils purent; le décret fut rapporté,

annulé ; on en rendit un nouveau, contenant la clause omise ; il fut porté à la sanction, et la plus grande partie de l'assemblée vint féliciter ce ministre, qui peu de jours après fut fort applaudi, en entrant à l'assemblée pour les affaires de son département ; car il crut qu'il seroit déplacé de la remercier de ce qu'elle avoit rectifié un faux.

Le lendemain étoit une fête à l'honneur de Simoneau, maire d'Etampes. Les papiers publics avoient annoncé cette affaire diversement, selon l'esprit des différentes factions ; les Parisiens la savoient. En passant sur la place de Louis XV, une immense multitude témoigna par ses applaudissemens sa joie de ce qu'il assistoit à cette cérémonie comme ministre. Mais les Girondistes n'oublièrent pas cette aventure.

Quant à lui, malgré le tendre intérêt que lui inspiroit le malheureux roi, il fut désolé de ce que la bienveillance publique avoit donné à cette affaire une tournure qui le mettoit dans l'indispensable nécessité de garder sa place, qui, n'y ayant plus d'ensemble dans le ministère,

ne lui donnoit que des chagrins. Lacoste pensoit de même, et tous les deux résolurent de ne plus rester avec trois factieux insupportables, esclaves de la Gironde, et de prendre un grand parti à la première occasion qui se présenteroit.

Il est douteux qu'il ait existoit deux hommes plus malheureux et moins attachés que ces deux ministres, à deux places aussi importantes. Lacoste est un des hommes les plus vertueux, le plus attaché à sa patrie, à la constitution, à son roi qui lui a toujours rendu justice. Qu'est-il devenu ? Sa vertu incommode lui a valu une arrestation illégale ; peut-être à l'époque où Dumouriez écrit ces mémoires à deux cents lieues de sa patrie, l'honnête Lacoste, son ami intime, n'existe plus ! peut-être ces monstres ont-ils fait tomber sous leur injuste guillotine cette tête qui n'a jamais été remplie que de profondes connoissances sur le département dont il étoit chargé, de projets utiles, honnêtes, grands, sages, et toujours respirant la probité ! Il étoit entré au ministère pauvre, il en est sorti sans pain. Puisse-t'il lire

ces mémoires dans quelque retraite, à l'abri des crimes dont il a tant gémi !

CHAPITRE VII.

Renvoi de Roland, Servan et Clavière.

Les trois ministres ne gardoient plus aucune mesure, non seulement avec leurs collègues, mais avec le roi lui-même. A chaque séance du conseil, ils abusoient de la douceur de ce prince, pour le mortifier et *le tuer à coups d'épingles*, ce qui produisoit des scènes continuelles, parce que les deux autres et même Duranton, malgré sa neutralité, prenoient toujours le parti du malheureux Louis, et traitoient très-durement les trois factieux et impudens collègues. Mais ce qui étoit plus fâcheux, c'est que Roland payoit et faisoit composer chez lui plusieurs feuilles, une entr'autres, le *thermomètre*, qui rendoit compte de toutes les affaires portées au conseil, de manière à dépopulariser ses deux collègues, mais sur-tout le roi.

Dans le commencement de ce ministère,

et lorsqu'il étoit uni, tous les six avoient été d'accord que pour mettre de l'ordre dans la marche des affaires, et pour mettre à couvert leur responsabilité, ils devoient proposer au roi de nommer un secrétaire du conseil, comme l'exigeoit le décret; il devoit être chargé de tenir des registres exacts. Louis s'y étoit toujours refusé avec obstination, et alors les ministres unis entr'eux, et pleins d'égards pour ce prince, n'avoient pas insisté, et se contentoient de tenir des notes sur les affaires discutées et sur leur décision.

Aussitôt après leur scission, les trois ministres demandèrent d'un ton absolu et arrogant, que le roi nommât un secrétaire du conseil. Louis XVI dit à Lacoste et Dumouriez, qu'il les prioit de s'y opposer, parce que sûrement leurs trois collègues avoient dessein par-là de livrer toutes les délibérations du conseil à l'inspection de leur faction, ce qui le mettroit dans une dépendance humiliante. Les deux ministres sentirent la justesse de son observation, et lui promirent de tenir ferme, ce qu'ils firent malgré toutes les accusations d'aristocratie que leurs prodiguèrent les

Girondistes, les Jacobins et les journaux.
Le roi leur dit que s'il pouvoit un jour n'avoir plus dans le conseil trois factieux aussi dangereux et aussi indiscrets, il nommeroit sur-le-champ un secrétaire sur leur proposition, et qu'il établiroit un registre, parce qu'il en reconnoissoit lui-même la nécessité.

Une affaire bien plus importante agita le conseil, et amena la catastrophe. Servan, homme très-noir et très-ennemi du roi, imagina, sans consulter ses collègues, sans prévenir le conseil ni le roi, d'écrire au président de l'assemblée nationale, pour lui proposer un décret afin de rassembler autour de Paris un camp de vingt mille hommes; de prendre pour cela l'époque de la fédération du 14 juillet, et d'en faire une armée centrale et permanente sous le prétexte spécieux de maintenir la tranquillité dans Paris, et d'assurer les travaux de l'assemblée nationale. C'étoit à l'époque où la faction de la Gironde étoit dans toute sa force, ayant à ses ordres les Jacobins; maîtresse de Paris par Péthion, influençant l'assemblée, et ayant la majorité dans le conseil. Cette faction vouloit

détruire, peut-être à coups de sabre, les Feuillans, abattre la cour, et probablement commencer l'exécution de son projet républicain. Ainsi c'est cette faction qui a amené la première à Paris ces fédérés qui ont fini par la faire périr toute entière sur un échafaud, après y avoir fait monter l'infortuné Louis.

Les Feuillans mirent la plus forte opposition à ce décret ; les Girondistes et les Jacobins réunis entraînèrent les impartiaux de l'assemblée, qui timides, soupçonneux, voyant par-tout des aristocrates, et ne réfléchissant pas sur le danger d'un rassemblement de cette espèce, espéroient trouver leur sûreté dans une force armée qui, dans quelque main qu'elle fût, ne pouvoit que leur enlever leur liberté.

Dumouriez combattit cette motion de toutes ses forces, tant au conseil que dans les comités, mais en vain. Servan ne l'auroit pas proposée au conseil, si Dumouriez, dès qu'il en fut instruit, ne l'avoit interpellé pour savoir s'il avoit pris les ordres du roi. Il avoua que non. — *Avez-vous pris l'attache de vos collègues pour une démarche qui peut devenir d'une aussi*

grande conséquence ? Servan avoua que non, et dit que c'étoit comme particulier et comme citoyen, qu'il avoit cru être en droit de prroposer une motion qui lui sembloit utile. — *Si c'étoit comme particulier, pourquoi avez-vous joint à votre signature le titre de ministre de la guerre?* —Alors la dispute fut si vive, que sans la présence du roi, le conseil eût fini d'une manière sanglante. Clavière proposa un accomodement perfide, c'étoit que Servan retireroit sa motion. Dumouriez et Lacoste sentirent toute l'atrocité de ce piège, qui auroit fait tomber sur le roi cette démarche, et auroit rendu l'assemblée encore plns ardente à agréer la motion. Ils ne cachèrent pas leur indignation. La motion resta, la querelle du conseil qui fut sue, donna encore plus d'acharnement, et l'assemblée nationale rendit le décret pour le rassemblement d'un camp de vingt mille fédérés près de Paris, à l'époque du 14 juillet.

Le roi en fut consterné, il fit l'aveu de sa frayeur à Dumouriez, il lui dit qu'il étoit décidé à exerçer son *veto* contre cette

loi. Son ministre lui fit sentir que sans aucune force, en butte aux soupçons de la plus grande partie de la nation, à la rage des Jacobins, à la profonde politique du parti républicain, il se perdroit sans sessource, et qu'on n'attendoit qu'une pareille démarche de sa part pour lui déclarer une guerre ouverte, dans laquelle il succomberoit.

Louis gardoit le décret dans son cabinet, et quatre conseils se passèrent sans qu'il l'apportât pour délibérer sur ce qu'il y avoit à faire. L'assemblée s'impatientoit, les Jacobins frémissoient, les Girondistes triomphoieut. Enfin Louis présente le décret. Dumouriez qui étoit l'ancien du conseil, prend la parole, et dit :

» Sire, ceux qui ont sollicité ce décret, » sont autant les ennemis de la patrie que » du roi. Il ne peut produire que les plus » grands maux. Si nous considérons les » circonstances, le ministre de la guerre » est très-coupable d'avoir sollicité un rassemblement de vingt mille hommes près » de Paris, pendant que nos armées sont » foibles, nos frontières dégarnies, et qu'il

» n'a pas même les fonds suffisans pour
» l'entretien des armées.

» Si nous considérons ensuite l'esprit
» actuel de la nation, ce ministre a été très-
» imprudent de proposer près de la rési-
» dence de l'assemblée et du roi, la réu-
» nion d'une troupe indisciplinée, appelée
» sous un nom qui exagerera son patrio-
» tisme, et dont le premier ambitieux peut
» profiter. Deux grandes factions divisent
» l'assemblée et Paris, celle de la Gironde
» et celle des Feuillans ; une troisième qui
» ne joue à présent que le second rôle,
» les anéantira toutes deux ; c'est celle des
» Jacobins, parce qu'elle est hien plus
» nombreuse et plus turbulente que les
» deux autres, parce que ses rameaux s'é-
» tendent dans tout le royaume, parce
» qu'enfin sur ces vingt mille fédérés que
» le ministre va rassembler en vertu du
» décret, dix-neuf mille au moins seront
» Jacobins. Ainsi les promoteurs du décret
» seront renversés par le décret même.

» Je pense donc que ce décret est dan-
» gereux pour la nation, pour le roi, pour
» l'assemblée nationale, et sur-tout pour ses
» auteurs dont il sera le châtiment ; et ce

» cependant mon avis est que vous ne pou-
» vez pas, sire, refuser de le sanctionner.
» Il a été provoqué avec une malice pro-
» fonde, il a été débattu avec acharnement,
» il a été décrété avec enthousiasme, tout
» le monde est aveuglé. Si vous y appli-
» quez votre *veto*, il n'en aura pas moins
» lieu. A la place des vingt mille hommes
» assemblés par une loi, et qu'on peut,
» par conséquent, soumettre à des ordon-
» nances, il arrivera des provinces, à l'é-
» poque de la fédération qui approche,
» quarante mille hommes sans décret, qui
» peuvent renverser la constitution, l'assem-
» blée et le trône. Le ministre doit à pré-
» sent envisager dans ce tableau l'énormité
» de son imprudence; c'est à votre conseil
» à vous proposer un expédient pour rendre
» ce rassemblement moins terrible. J'ai des
» idées que je mettrai par écrit, et que
» je soumettrai au roi quand il en sera
» temps.

Les trois ministres, mais sur-tout Servan, furent effrayés de cette prédiction, et certainement, s'il eût encore été temps, le décret n'auroit pas été donné. La Gironde, à qui ils firent part de ce qui avoit

été dit au conseil, partagea leur frayeur; on tourna autour de Dumouriez, pour savoir de lui quel expédient il avoit trouvé pour le rendre moins dangereux. Les six ministres se réunirent pour conjurer le roi de sanctionner le décret. Il dit qu'il demandoit quelques jours pour y réfléchir, et qu'il les instruiroit du parti qu'il prendroit.

Ce décret qui a tant fait de mal, intéressoit la sûreté du trône de ce monarque infortuné. Il falloit que toutes les amertumes lui vinssent à la fois. On lui en présenta dans la même semaine un second qui contrarioit ses principes religieux. C'est celui de la transportation ou réclusion des prêtres qui avoient refusé le serment civique. Ce prince avoit un conscience timorée qui lui donnoit un grand courage sur les matières qui touchoient la religion. Dumouriez n'a jamais conçu comment, en 1790, on a pu le faire consentir à sanctionner le serment des prêtres qui avoit causé tous les troubles religieux, la guerre civile, et enfin la destruction du culte. Ce prince apporta le second décret au conseil, et dit que rien ne pour-

roit le faire résoudre à le sanctionner.
Dumouriez lui dit :

» Sire, vous avez sanctionné le décret
» du serment des prêtres, c'est à celui-là
» qu'il falloit appliquer votre *veto*; si j'a-
» vois été alors dans votre conseil, au pé-
» ril de ma vie je vous aurois engagé à
» refuser votre sanction. Ce premier dé-
» cret a produit tous les dangers et tous
» les maux de la France. Celui-ci est le
» seul remède politique qu'on puisse y
» apporter; il est dur, mais il n'est pas
» cruel; si vous voulez que nous en pesions
» mûrement tous les articles, vous verre
» qu'ils contiennent des modifications qui
» le rendent supportable. Le premier étoit
» une loi religieuse, il attaquoit la liberté
» de penser en matière de culte : celui-ci
» est une loi politique qui ne concerne
» que la sûreté et la tranquillité du royau-
» me. Il est même la seule sûreté des
» prêtres non-sermentés contre les fureurs
» de la persécution. Bien loin de les sau-
» ver par votre *veto*, vous leur ôtez le se-
» cours d'une loi, vous les exposez à être
» massacrés, et les Français à devenir leurs
» bourreaux : ainsi mon avis est qu'ayant,

» j'ose dire, fait la faute de sanctionner le
» décret du serment des prêtres, ce décret
» ayant produit des maux énormes, votre
» *veto*, si vous l'appliquiez à ce second dé-
» cret qui peut arrêter le déluge de sang
» prêt à couler, chargeroit votre conscience
» de tous les crimes auxquels le peuple
» se porteroit. »

Le roi leur dit encore qu'il y réfléchiroit, et qu'il leur feroit connoître ses intiontions. C'est le seul jour où Dumouriez ait vu le caractère de cette ame douce et pure un peu altéré. Pour compléter ses chagrins, Roland qui vouloit le pousser à bout, s'obstina à lire au conseil suivant une longue lettre qu'il lui écrivoit. Elle commençoit par à-peu-près ces mots : *Sire, cette lettre-ci restera éternellement ensévelie entre vous et moi.*

Il entroit dans les détails les plus injurieux et les plus amers, quelques-uns vrais, les autres exagérés, sur la conduite de Louis qu'il reprenoit depuis sa fuite de Varennes ; il le traitoit de parjure, lui parloit de son confesseur, des gardes-du-corps, des imprudences de la reine, des

intrigues de la cour, des fréquens courriers à Vienne et à Coblentz.

Il en venoit ensuite aux deux décrets, le pressoit sans aucun ménagement de les sanctionner, le menaçoit, en cas qu'il ne sanctionnât pas, de donner sa démission, et de prévenir la nation sur ses dangers, en lui détaillant ses motifs. Le roi écouta avec une patience admirable cette impudente diatribe, et lui dit avec le plus grand sang-froid : *monsieur Roland, il y a trois jours que vous m'avez envoyé votre lettre ; ainsi il étoit inutile de la lire au conseil, puisqu'elle devoit rester un secret entre nous deux.*

Le lendemain matin Dumouriez fut appelé au château. Il trouva le roi dans sa chambre avec la reine, qui lui dit d'abord : *croyez-vous, monsieur, que le roi doive supporter plus long-temps les menaces et les insolences de Roland, et les fourberies de Servan et de Clavière ? — Non, madame, j'en suis indigné ; j'admire la patience du roi, et j'ose le supplier de changer entièrement son ministère : qu'il nous renvoie sur-le-champ tous les six, et qu'il choisisse des hommes qui ne soient*

censés d'aucun parti. — *Ce n'est pas-là mon intention*, dit le roi. *Je veux que vous restiez, ainsi que Lacoste et le bon homme Duranthon. Rendez-moi le service de me débarrasser de ces trois factieux insolens, car ma patience est à bout.* — *La chose est dangereuse, sire, mais je l'exécuterai. Je vais vous proposer des conditions. Cependant, permettez que j'insiste avant tout sur ma première proposition. Je suis en butte aux trois factions qui divisent l'assemblée et Paris. Tous les journaux disent à présent du mal de moi, je suis entièrement dépopularisé, et comme ce n'est que par l'opinion qu'on peut retenir quelques fils du gouvernement, ils me sont tous échappés; je ne peux réellement pas vous être utile; peut-être même que la haine qu'on me porte, nuira à votre majesté. Réfléchissez-y, sire; on va dire des trois ministres qui vous resteront, qu'ils sont devenus aristocrates et conspirateurs. Je crois qu'il vaut mieux que nous partions avec les autres. Je vous ajouterai avec la franchise qui est un devoir, sur-tout dans un temps aussi dangereux, que Lacoste et*

moi sommes inébranlables sur la constitution.

La reine parut chagrine ; le ministre la regardoit en ce moment. Le roi dit : *je connois bien vos principes, et je sais qu'il faut que la constitution ait lieu. C'est pour cela qu'il faut que vous restiez au conseil. Dépêchez-vous de me nommer trois nouveaux ministres. — Sire, j'ai eu l'honneur de vous dire que je vous proposerois des conditions. Les voici. Sanctionnez les deux décrets, et nommez un secrétaire du conseil, le jour même que vous choisirez trois nouveaux ministres. — cela ne se peut pas*, dit le roi.

La reine se récria aussi sur la dureté des conditions. *Elles sont nécessaires à votre sûreté*, dit le ministre ; et se tournant vers la reine, il la conjura avec attendrissement de s'occuper du sort du roi et de ses enfans, et de se joindre à lui : et de suite il lui redit tous les argumens qu'il avoit faits au roi dans le conseil, et il ajouta : *si j'ai trouvé la sanction nécessaire avant que sa majesté m'exprimât son juste desir d'être débarrassé des trois factieux qui le tourmentent, pensez combien*

à présent je la juge indispensable. Si le roi applique son veto dans cette circonstance, les trois ministres passeront pour victimes de leur patriotisme, et je ne réponds pas que sous peu de jours il n'arrive les événemens les plus violens, qui vous arracheront peut-être votre couronne. Quant á moi, je préviens votre majesté que je ne peux pas aller contre mes principes. Je pense réellement comme ces trois hommes sur les tropositions. Je peux vous assurer que Lacoste et Duranthon pensent de même ; je ne sais ce qu'ils feront dans cette circonstance : quant à moi, dussé-je avoir le malheur de vous déplaire, je suis forcé de vous déclarer que je ne resterai pas au conseil si votre majesté ne sanctionne pas les deux décrets.

Le roi se fâcha d'abord, et Dumouriez alloit sortir de sa chambre ; la reine le rappela, et lui dit : *pensez, monsieur, combien il est dur pour le roi de sanctionner un décret qui amène à Paris vingt mille coquins qui peuvent le massacrer. — Madame, il ne faut pas s'exagérer le danger. Le décret dit que le pouvoir exécutif indiquera le lieu du rassemblement de ces*

vingt mille hommes qui ne sont pas des coquins. Il dit aussi que le ministre de la guerre se chargera de leur donner des officiers et un mode d'organisation. Il faut que le ministre que le roi choisira, indique Soissons, qu'il y nomme pour commandant un lieutenant-général ferme et sage avec deux bons maréchaux-de-camp. On formera ces hommes par bataillons ; à mesure qu'il y en aura quatre ou cinq de rassemblés et d'armés, le ministre profitera des demandes des généraux, pour les envoyer à l'une des trois armées, et ce décret fait avec mauvaise intention, bien loin d'être nuisible, deviendra utile. — Mais êtes-vous sûr d'obtenir la permission de faire ce rassemblement à Soissons? — J'en réponds. — En ce cas, dit le roi en sortant de sa tristesse, *il faut que vous preniez le ministère de la guerre. — Sire, je n'ai qu'une responsabilité légère et indirecte au département des affaires étrangères ; celle de la guerre est directe et de plus de quatre à cinq cents millions ; vos généraux sont mes ennemis ; je répondrai de leurs fautes. Mais il s'agit de la sûreté de votre majesté, de son auguste famille*

mille et de la constitution : je ne balance pas. Vous voilà donc d'accord de sanctionner le décret des vingt mille hommes ? — Oui, volontiers, si vous êtes ministre de la guerre; je me fie entièrement à vous.

Il n'y a pas plus de difficulté, sire, au secrétariat du conseil ; choisissez vous-même un sujet en qui vous ayez de la confiance, ou rapportez-vous-en à Mr. de Laporte. — Fort bien. Je lui en parlerai, et vous arrangerez cela ensemble.

Venons au décret des prêtres. — Oh, celui-là, je ne peux m'y déterminer. — Sire, vous vous êtes mis vous-même dans la nécessité de le sanctionner, en sanctionnant le premier. — J'ai fait une grande faute, et je me la reproche. — Sire, si vous ne sanctionnez pas ce décret, cette seconde faute sera bien plus grande, car vous mettrez le poignard sur la gorge de ces malheureux prêtres.

La reine avoua que le ministre avoit raison, et elle appuya fortement son opinion. Le roi étoit très-agité. Dumouriez le pressoit très-vivement, en lui disant qu'il falloit absolument cette seconde sanction pour parvenir à son but.

Enfin ce prince promit, après avoir montré la plus grande répugnance.

Le soir même il y eut conseil. Les trois ministres furent encore plus insolens et plus aigres qu'à l'ordinaire ; ils pressèrent le roi très-durement de donner ou de refuser sa sanction, menaçant que dans ce dernier cas leur démission était toute prête. Il y avoit si peu de secret au château, que déjà au bout de six heures on disoit dans Paris que Dumouriez avoit changé de parti, et que plus de vingt Feuillans s'étoient présentés à sa porte, demandant à le voir. Le conseil fut très-court, le roi le rompit avec humeur et dignité, il écrivit le soir même un billet à Dumouriez pour le presser de lui proposer trois ministres.

Dumouriez monta le matin au château, et proposa au roi pour ministre de l'intérieur, à la place de Roland, Mourgues de Montpellier, protestant, bon citoyen, plein d'esprit et de connoissances, qui avoit travaillé à un cadastre de la France, qui étoit de plusieurs académies, et qui avoit fait de très-bons mémoires bien constitutionnels sur la révolution. Il avoit été du

club de 1789, et depuis, de celui des Feuillans; il s'en étoit retiré. Il avoit une grande droiture, un travail facile et un caractère ferme : il fut agréé.

Il proposa pour ministre des affaires étrangères Emanuel de Maulde qui avoit été jacobin modéré, ou Semonville, ou Naillac ministre à la cour des Deux-Ponts, qui étoit absolument neutre, ayant été fort peu de temps à Paris. Le roi préféra Naillac.

Pour les finances, il lui proposa Vergennes, neveu de l'ancien ministre, qui s'étoit montré constitutionnel impartial, mais en avertissant le roi qu'il avoit refusé la proposition, ainsi qu'Amelot, Lafontaine et plusieurs autres. Le roi envoya sur-le-champ chercher Vergennes, qui les larmes aux yeux, refusa absolument, quoiqu'en lui montrant le plus grand attachement. On convint que ce ministère qui étoit le moins important, resteroit vacant, pour se donner le temps de faire un bon choix, et que Mourgues, ministre de l'intérieur, se chargeroit de ce porte-feuille pendant l'interim, ainsi que Dumouriez de celui des affaires étrangères, jusqu'à l'arrivée de Naillac à qui il envoya un courrier.

Le 13 juin au matin les trois factieux eurent leur lettre de renvoi, et le 13 au soir le conseil s'assembla. Les quatre ministres à qui il avoit rendu compte des conditions de ce changement, convinrent entr'eux que si le roi, après avoir obtenu ce qu'il desiroit si ardemment, changeoit d'avis sur la sanction, et la refusoit, ils donneroient tous à-la-fois leur démission, pour ne pas se charger de cette faute qui perdroit la famille royale, et pour ne pas passer pour des intrigans et des ambitieux qui avoit sacrifié leurs principes à leur élévation. Le reproche auroit tombé sur-tout sur Dumouriez que dès-lors on regardoit comme premier-ministre ; aussi quelque parti qu'eussent pris ses collègues, étoit-il décidé à ne pas rester en place si le roi appliquoit son *veto*. Hélas ! ce malheureux prince ne fut que trop égaré par ses faux amis; il manqua à sa parole, et se perdit !

CHAPITRE VIII.

Dumouriez ministre de la guerre.

Pour ne pas mettre de confusion dans sa narration, Dumouriez va placer de suite ce qu'il a fait dans le nouveau département qu'il venoit de prendre, pendant les quatre jours qu'il en a rempli les fonctions. Jamais homme n'est entré dans une charge publique avec autant de désavantages et avec plus de probabilité de ne l'occuper que quelques jours; car dès le premier il étoit presque sûr d'être forcé de donner sa démission, dès le second il l'avoit donnée. Tout autre à sa place seroit resté dans l'inaction : mais il voulut au moins rendre à son successeur, quel qu'il fût, le service de remettre l'ordre et la confiance dans ses bureaux, pour lui adoucir son pénible emploi. Il voulut aussi, avant de quitter le ministère, donner de la dignité à ces places qui chargées d'une grande responsabilité, étoient encore dans le cas d'être avilies par la grossièreté et la pétulance des comités correspondans

avec chaque ministre, ou de l'assemblée nationale elle-même.

Dans la nuit du 13 il composa un mémoire sur le département de la guerre, et il alla le lire à l'assemblée ; il rendra compte dans le chapitre suivant de la scène orageuse qu'il produisit. Ce mémoire a été depuis imprimé plusieurs fois et consulté, et cette impression que les Girondistes et les Jacobins avoient demandée pour en faire une pièce probante contre lui, est devenu sa meilleure justification, lorsque les esprits calmés ont pesé d'après une froide lecture des vérités frappantes.

Dans ce mémoire il reprochoit aux législateurs d'avoir voté en quinze jours la levée de deux cent quarante mille hommes, de manière à ce que leur décret fût inexécutable. Il disoit que toutes les fois que le ministre de la guerre ou de la marine proposoit une levée ou un armement, il devoit présenter en même temps un état estimatif de la dépense, et que l'assemblée nationale ne devoit jamais donner le décret de formation sans avoir auparavant examiné l'état estimatif, et assuré par un second décret les fonds à la dispo-

sition et sous la responsabilité du ministre ; que par ce procédé on seroit sûr d'avoir des troupes, au-lieu qu'en ne donnant qu'un décret vague et sans fonds assignés, on ne faisoit que tromper la nation qui calculoit ses forces sur la teneur des décrets qui restoient sans exécution.

Il disoit ensuite que pour procéder sagement, il ne falloit jamais faire une nouvelle levée avant d'avoir complété les anciens corps. Les bataillons d'infanterie de ligne devoient être portés à huit cents hommes. On avoit été obligé, pour les porter à ce nombre, de fondre les seconds bataillons dans les premiers, et les seconds se trouvoient n'être plus que de trois à quatre cents hommes, ainsi on n'avoit réellement de disponible que cent cinq bataillons, au-lieu de deux cent dix qu'on auroit eus, si on avoit commencé par décréter le complet de l'infanterie de ligne, ce qui auroit procuré cent soixante et dix mille hommes d'infanterie régulière et bien organisée, pendant qu'on n'en avoit que moitié.

De même on avoit formé en 1791 quatre-vingt-trois bataillons de volontaires

rationaux qui ne montoient qu'à cinq cent soixante-quatre hommes chacun, y compris les officiers; comme ils devoient être portés sur le même pied que l'infanterie de ligne, il disoit qu'on auroit dû ordonner le complet de trois cents hommes par bataillons, avant de décréter la création de cent vingt nouveaux bataillons de volontaires nationaux, afin que cette nouvelle levée ne nuisît pas au complètement des quatre-vingt-trois bataillons. Si on avoit complété les deux cent dix bataillons d'infanterie et les quatre-vingt-trois de volontaires nationaux, on auroit eu un corps de bonne infanterie de deux cent trente-quatre mille hommes, ce qui auroit suffi.

Il faisoit les mêmes raisonnemens sur l'artillerie et la cavalerie et les places. Il vouloit qu'on portât l'artillerie et la cavalerie au grand complet de guerre, réglé par les anciennes ordonnances. Il y avoit alors soixante-huit régimens de troupes à cheval, qui portés au complet de huit cents hommes, auroient donné un résultat de cinquante-quatre mille hommes, au-lieu qu'on n'en avoit pas la moitié, et que le projet qu'on avoit décrété, de faire marcher à la guerre un homme par brigade de l'ancienne maréchaussée, revêtue

alors du nom de gendarmerie nationale, dépouilleroit les départemens de leur sauvegarde contre les séditieux et les malfaiteurs, et donneroit tout au plus un renfort de deux ou trois mille hommes d'une cavalerie très-dispendieuse, sans ensemble, et inutile, parce qu'elle n'avoit pas l'habitude de se battre en escadron. Quant à deux nouveaux corps d'artillerie, il disoit qu'ils ne pourroient pas être propres à la guerre aussitôt après leur levée, qu'ainsi c'étoit un abus. Il parcouroit ensuite le corps des commissaires des guerres, les bureaux, les marchés, les entreprises, les établissemens, il donnoit des apperçus sur tout.

Il commençoit et terminoit son mémoire par des conseils sur les factions, sur les égards dûs aux ministres. Tout cela fut mal pris ; il s'y attendoit. Les membres du comité militaire l'accusèrent de faire une satyre amère contre son prédécesseur et contr'eux-mêmes, parce qu'il dénonçoit les abus, et sur-tout, l'état déplorable des places qu'on avoit toujours annoncé à l'assemblée être dans un état formidable.

Pour réponse à cette imputation, il envoya au comité les rapports qu'il avoit de tou-

tes les places, il demanda qu'on nommât des commissaires pour aller vérifier ces rapports, et en rendre compte à l'assemblée.

On l'accusa aussi d'imprudence et presque de trahison, parce que son mémoire, en dévoilant la foiblesse des armées et des places devoit apprendre à l'ennemi les points où il devoit nous attaquer. Il répondit que ce n'étoit pas sa faute si la forme publique de traiter toutes les affaires, en excluoit le secret; qu'il seroit encore plus dangereux d'endormir la nation dans une fausse sécurité, par des rapports mensongers et des décrets sans exécution; que l'ennemi connoissoit notre foiblesse aussi bien que nous; que la preuve qu'il n'étoit pas en état d'en profiter, c'est qu'il ne l'avoit pas fait malgré le début honteux de la guerre; qu'on avoit donc tout le tems de réparer le mal, en employant avec méthode les ressources immenses de la France.

Le grand écueil du ministre de la guerre étoit la responsabilité sur une comptabilité de plusieurs centaines de millions. La partie la plus effrayante de cette comptabilité, celle sur laquelle il étoit impossible qu'un ministre de la guerre ne fût pas perdu facilement,

quoiqu'intègre, étoit celle des marchés. Degraves s'étoit mis le plus à l'abri qu'il avoit pu, par l'établissement d'un comité central qui, sans partager sa responsabilité, en diminuoit cependant le poids, parce qu'aucun marché ne pouvoit être conclu sans passer par l'examen et la ratification de ce comité. Servan plus audacieux, n'avoit plus employé le comité central à cet usage, et passoit les marchés dans son cabinet, tête-à-tête avec les entrepreneurs.

Dumouriez, dans un règlement qu'il composa, rétablit l'inspection du comité, et il y ajouta une mesure qui sauvoit toute la responsabilité ministérielle, c'étoit que tous les marchés à passer seroient renvoyés au commissaire-ordonnateur du département de Paris pour être passés publiquement à à l'enchère à l'hôtel-de-ville, devant la municipalité, après avoir été débattus devant le ministre de la guerre et son comité central.

Ce même comité devoit tous les huit jours examiner le travail des premiers commis de chaque bureau de la guerre. Il divisa en deux parties celui des fonds, pour la facilité de sa comptabilité. Par son règlement

les premiers commis reprirent confiance. On les traitoit tous d'aristocrates ; il ne s'étoient montrés que trop démocrates dans l'insurrection de Versailles.

Il écrivit à tous les généraux son opinion sur le genre de guerre qu'on devoit adopter; et il exhorta Luckner qui avoit remplacé Rochambeau, à pousser vigoureusement l'expédition des Pays-Bas. Il fit marcher tous les régimens qui étoient à portée de Paris, pour renforcer son armée, et dans ces trois jours, outre son règlement qui n'eut pas lieu, il fit plus de quinze cents signatures. On va voir dans le chapitre suivant que cette activité est d'autant plus méritoire que ce court espace de temps fut excessivement orageux.

CHAPITRE IX.

Dumouriez donne sa démission.

Il faut reprendre le fil des évènemens depuis le moment de sa nomination. Les Aristocrates et les Feuillans triomphèrent d'abord avec leur imprudence ordinaire. Comme il s'attendoit à ne pas rester en place, il n'avoit pas voulu changer de maison ; ils vinrent en foule aux affaires étrangères pour le féliciter. Ils affectoient de répandre qu'il étoit passé dans leur parti. les Girondistes et les Jacobins déployoient de leur côté la rage la plus violente, et ne parloient que de l'envoyer à Orléans comme un traître. Quant à lui, il fut bientôt détrompé de l'espoir de faire, en même temps, le bien du roi et le salut de la patrie ; il ne regrettoit point d'avoir délivré ce malheureux prince des trois factieux qui l'avoient tourmenté, mais il vit avec douleur que dès le jour même il abusoit de cette démarche.

Dans le conseil même du soir, les quatre ministres dirent au roi qu'il étoit instant qu'il tînt sa parole incessamment, avant

que les factieux eussent le temps de monter l'esprit du peuple, sans quoi il n'auroit plus le mérite d'avoir donné sa sanction, et on diroit que cet acte ne se faisoit que par crainte. Le roi, sans avouer précisément qu'il avoit changé de volonté, remit au lendemain, et annonça un conseil extraordinaire pour une heure après-midi. Dès-lors les ministres se méfièrent de lui, et se renouvelèrent la promesse de se retirer tous les quatre à la fois, si le conseil du lendemaiu 14 ne décidoit pas la sanction. Il y eut de part et d'autre assez d'humeur, et le roi et ses ministres se séparèrent avec un air de réserve qui promettoit un mauvais dénouement à cette crise.

Le 14 à onze heure du matin, Dumouriez monta chez le roi, qui avoit écrit au président de l'assemblée pour lui annonce le renvoi des trois ministres et leur remplacement. Le ministre profita de ce moment où ils étoient seuls, pour le conjurer de nouveaux d'être fidèle à sa parole. Louis, contre le caractère qu'il lui avoit montré pendant trois mois, dissimula jusqu'à lui dire que des ecclésiastiques

qu'il avoit consultés, étoient du même avis que lui. Il quitta le roi pour aller se présenter à l'assemblée et y lire son mémoire ; il s'attendoit bien à un orage, mais il ne prévoyoit pas l'incident qu'il devoit rencontrer.

On s'attendoit à l'assemblée à l'aparition du nouveau ministre. Les Feuillans étoient convenus, quoiqu'il arrivât, de garder le plus profond silence. Les Jacobins avoient rempli les tribunes de leurs satellites. Les Girondistes avoient préparé un coup de théâtre dont ils attendoient le plus grand effet. Depuis dix heures du matin ils avoient introduit à l'assemblée les trois ministres disgraciés, sous prétexte de rendre compte des motifs de leur renvoi ; ils y avoient été reçus comme des victimes de l'aristocratie, comme des martyrs de la bonne cause.

Roland avoit eu la lâcheté de lire sa lettre au roi, cette lettre qui devoit être un *éternel secret entre ce monarque et lui*. C'étoit diriger les poignards contre ce malheureux prince. Chaque phrase de cette imprudente lettre reçut les applaudissemens de l'entousiasme ; on en décréta l'im-

pression et l'envoi dans les quatre-vingt-trois départemens, pour mieux répandre de desir de la vengence. On jura la perte du ministre ambitieux qui vouloit retablir la tyrannie, et la lâche perfidie de Roland passa pour un acte héroïque.

C'est sous ces auspices que Dumouriez entra dans la salle. Au milieu des cris confus, des hurlemens féroces qu'excita sa présence, il entendit prononcer le décret qui ordonnoit l'impression et l'envoi aux quatre-vingt-trois départemens de la lettre de Roland.

Comme la révolution, quelque cruelle qu'elle soit devenue, n'a pas encore fauché la totalité des nombreux spectateurs de cette séance indécente, il peut, sans craindre d'être démenti, assurer que la seule émotion qu'il éprouva fut celle de l'indignation. Il demanda très-froidement la parole, et commença par annoncer la mort du général Gouvion. *Ce brave homme est heureux*, dit-il, *d'être mort en combattant contre nos ennemis, et de ne pas être témoin de nos affreuses discordes. J'envie son sort.* — Cette nouvelle

affligeante fit une petite diversion. On délibéra sur ce que l'assemblée devoit faire pour marquer son regret à la famille de ce général. Il fut décidé que le président lui écriroit une lettre.

Alors le ministre demanda une seconde fois la parole : dès qu'il eût lu le titre *Mémoire sur le ministre de la guerre*, la Gironde et les jacobins commencèrent à hurler, pour qu'on ne lui permît pas la lecture. Mais comme toute assemblée est curieuse, sur-tout quand elle est française, on fit cesser le bruit. L'exorde de ce mémoire étoit contre les factions, et sur les égards dûs aux ministres. Guadet s'écria d'une voix de tonnerre.—*L'entendez-vous? Il se croit déja si sûr de sa puissance, qu'il s'avise de nous donner des conseils.*—*Eh, pourquoi pas?* s'écria le ministre en se tournant vers la Montagne. Cette réponse hardie étonna même les plus furieux. Il continua à lire, et fut souvent interrompu par des huées, mais à deux endroits on oublia qu'on devoit trouver tout détestable, et on l'applaudit universellement. Les Feuillans jouissoient dans le silence.

Dès qu'il eût cessé de parler, un membre du comité militaire, nommé Lacuée, monta à la tribune pour démentir toutes les *calomnies* du ministre : celui-ci remit avec affectation son mémoire dans sa poche, comme s'il vouloit l'emporter. Les Girondistes s'en apperçurent ; un d'eux s'écria qu'il vouloit s'enfuir avec son mémoire, qu'il falloit l'en empêcher, parce que cette pièce serviroit à le confondre. Alors il le tira froidement de sa poche, et le remit à l'huissier, celui-ci à un secrétaire qui s'écria : *Cette pièce n'est pas signée. — Qu'il la signe ! qu'il la signe !* s'écria-t-on avec fureur. On lui apporta une plume et de l'encre, il signa, l'huissier voulut reprendre le mémoire, il lui fit signe de la main, se leva gravement, alla placer d'un air très-fier le mémoire sur le bureau, traversa toute la salle au petit pas, et sortit par la porte d'entrée qui est au-dessous de la Montagne, en fixant ses ennemis avec fierté. Le vrai courage a toujours eu droit d'en imposer à la multitude.

Il n'y eut pas une huée, pas une parole, pas un cri. Le plus grand silence

l'accompagna. Le peuple se précipitoit des tribunes et des corridors de la salle, pout le voir de plus près. Il fut entouré à la porte des Feuillans, et il ne vit pas sur un seul visage l'expression de la colère. Trois ou quatre députés sortirent après lui, fendirent la presse, et lui dirent avec émotion : *ils font le diable là dedans ; ils voudroient bien vous envoyer á Orléans.—Tant mieux,* dit-il d'un air calme, *j'y prendrois des bains et du petit lait, et je me reposerois.*—Ce peu de paroles lui attira l'intérêt de tout ce peuple, et beaucoup de personnes firent tout haut son éloge. Il entra avec les députés dans le jardin des Tuileries, s'y promena et leur dit : *l'impression de ce mémoire est une mal-adresse de mes ennemis qui me ramènera tous les bons citoyens. A présent que vous êtes ivres et foux, vous venez d'élever aux nues une infâme perfidie de Roland.*

Il monta au château, le roi l'applaudit beaucoup de sa fermeté, et lui apprit que sa bonne contenance avoit atterré le parti de la Gironde, et que sur ses propositions fougueuses on étoit passé à l'ordre du

jour. Le conseil s'ouvrit, le roi alors déclara nettement qu'il consentiroit à donner sa sanction au décret des vingt-mille hommes, mais qu'il ne pouvoit pas se résoudre à sanctionner le décret des prêtres.

Les quatre ministres lui parlèrent l'un après l'autre avec une respectueuse fermeté, ils lui annoncèrent qu'il se perdroit. Il leur dit que son parti étoit pris, et il lut un projet de lettre au président. Il leur dit ensuite : *je vous chargerai demain de cette lettre, réfléchissez-y, un de vous la contre-signera, et vous la porterez ensemble à l'assemblée*. Jamais Louis n'avoit parlé d'un ton si impératif.

Rien ne ressembloit davantage à l'ancien régime, et rien ne convenoit moins à des ministres constitutionnels, responsables et chargés de la confiance d'une nation libre. Dumouriez demanda froidement au roi, s'il n'avoit rien de plus à leur ordonner. *Non*, dit le prince, très-embarrassé de la démarche brusque que ses faux amis lui avoit fait faire ; et il se retira avec l'air confus.

Au sortir du conseil, les ministres se rassemblèrent, et convinrent d'écrire au roi

pour lui demander une audience particulière pour le lendemain matin. Ils arrêtèrent qu'ils n'entreroient dans aucune explication, tous leurs argumens étant épuisés sur cette matière, mais qu'ils le supplieroient de leur accorder la liberté de se retirer.

Cependant les Jacobins et les Girondistes, ainsi que le maire Péthion, agissoient avec la plus grande activité par leurs émissaires, pour agiter le peuple des fauxbourgs. En rentrant chez lui, Dumouriez fut averti par plusieurs billets qu'il y avoit des rassemblemens dans le fauxbourg St. Antoine : il écrivit aussitôt un billet au roi pour lui annoncer cette nouvelle qui étoit vraie, qui n'eut pas de suite ce jour-là, et dont l'effet fut retardé par les évènemens du lendemain et des jours suivans. Le roi communiqua sans doute cette lettre à ses perfides conseilliers, on lui persuada que c'étoit un mensonge pour l'effrayer, peut-être alla-t-on même jusqu'à lui faire croire que c'étoit une perfidie de ce ministre.

Pendant ces trois ou quatre jours il n'a plus reconnu de tout le caractère doux

et confiant de Louis, qui lui répondit : *ne croyez pas, monsieur, qu'on parvienne à m'effrayer par des menaces ; mon parti est prit.*

Il gémit de cette erreur, et il récrivit au roi : *Sire, vous me connoissez mal si vous m'avez cru capable d'employer un moyen aussi indigne. Mes collègues et moi desirions que vous nous fassiez la grâce de nous recevoir demain à dix heures du matin. Je supplie votre majesté de vouloir bien me choisir un successeur qui puisse me remplacer sous vingt-quatre heures, vu l'instance des affaires du département de la guerre, et d'accepter ma démission.* Il fit porter ce billet important par Bonne-Carrère, pour être sûr d'en avoir une réponse, qui vint à minuit. Elle disoit : *je verrai demain mes ministres à dix heures, et nous parlerons de ce que vous m'écrivez.*

Dans le moment où le ministre avoit reçu le premier billet du roi, et qu'il lui répondoit, il avoit dans son cabinet quatre députés, Rouillé, Lacroix, Hérault et Delmas, du nombre des impériaux, qui ignoroient ce qui se passoit, et le croyoient

très-bien avec le roi. Il leur lut le billet qu'il écrivoit, qui étonna beaucoup, et dont la nouvelle répandue dessilla les yeux de tous les impartiaux de l'assemblée, qui jugèrent alors que le ministre n'étoit ni un traître ni un ambitieux, ce qui leur donna dès-lors de grands préjugés contre le parti de la Gironde. Il en prit occasion pour leur reprocher les applaudissemens qu'ils avoient prodigués à la perfidie de Roland, qui par la lecture et la publicité de sa lettre, travailloit indignement à provoquer les assassins, et à diriger tous les poignards sur la poitrine du malheureux Louis.

Il reçut dans la même soirée une autre visite très-différente. Il connoissoit depuis trente ans un homme de beaucoup d'esprit, très-initié dans la faction des Feullians, qui sous prétexte d'affaires, avoit obtenu de lui plusieurs rendez-vous particuliers dans lesquels, sachant sa brouillerie avec la Gironde et avec ses trois collègues, il avoit cherché plusieurs fois à l'engager à se joindre aux Feuillans. Il lui avoit toujours répondu négativement.

A cette dernière entrevue, cet homme

leva le masque, et prenant l'air du plus grand intérêt, lui dit : *mon ami, je ne viens plus vous faire des propositions de la part de notre parti. Vous êtes perdu si vous ne vous jetez dans nos bras ; c'est votre dernière ressource, et nous vous tenons. Vous serez victime de tous les côtés, si vous ne consentez pas à faire demain de bonne grâce un coup de vigueur que je ferai valoir.*— *Quel est ce coup de viguer ?* dit le ministre en souriant.— *C'est de vous dépêcher de contre-signer vous-même la lettre que le roi veut que vous portiez au président, de peur qu'un autre n'en ait le mérite. Dans ce cas nous vous raccommoderons avec Lafayette qui vient exprès à Paris pour vous poursuivre. C'est le dernier conseil d'un ami.*— *Vous êtes des êtres atroces*, lui dit le ministre sans s'émouvoir, *mais vous n'êtes que des enfans. Vous égarez le roi et la reine, vous les perdrez, vous vous croyez les plus forts, vous n'êtes tous que des intrigans Vous pouvez dire cela à votre parti, et je vous conseille à vous qui faites ici l'office d'ami, de vous tirer de cette clique qui finira mal.*

Cette

Cette conversation lui mit à découvert toute la conduite des Feuillans. Voyant qu'ils ne pouvoient pas enrôler le ministre, malgré sa brouillerie avec la faction opposée, ils avoient travaillé à le perdre en le jouant, et malheureusement ils avoient engagé la reine dans cette intrigue, plus puérile encore que perfide. Ce qu'on venoit de lui dire lui expliquoit le contre-sens de la conduite de Lafayette; sa lettre indécente dont il a été parlé dans le quatrième chapitre de ce livre, étoit dirigée contre Roland, Clavières et Servan, un peu moins que contre Dumouriez; mais elle devenoit déplacée après leur expulsion et le service que ce ministre venoit de rendre au roi. Cependant, non-seulement ce général avoit persisté à la faire présenter à l'assemblée, mais il venoit à Paris pour poursuivre lui-même le ministre. Il étoit donc très-clair que cette faction avoit d'abord trompé le roi et la reine, pour les amener à tromper eux-mêmes Dumouriez, et après avoir enferré celui-ci, ils vouloient en faire ou leur victime ou leur esclave. Il gémit sur cette atrocité mal concertée qui ne faisoit

que le débarrasser d'un cruel fardeau, mais dont tout le danger alloit retomber sur la famille royale.

Le 15 à dix heures du matin, les ministres se rendirent chez le roi qui les reçut dans sa chambre. Duranton porta la parole, et dit respectueusement et même avec tendresse, qu'ils venoient avec tout le regret possible lui offrir tous ensemble leur démission parce qu'il leur étoit impossible de se résoudre contre leur opinion et contre leur conscience, ainsi que contre son propre intérêt, à contre-signer sa lettre au président. Comme il voulut parler du danger de la responsabilité, Lacoste l'interrompit vivement, et dit : *Ce n'est pas notre responsabilité qui nous arrête, sire, c'est votre danger, et nous vous conjurons de le faire cesser.* Ce prince étoit très-agité. Il se tourna vers Dumouriez, et lui dit : *Etes-vous toujours dans les mêmes sentimens de votre lettre d'hier au soir? — Oui, sire, si votre majesté ne se laisse pas toucher par notre fidélité et notre attachement. — Hé bien,* dit le roi avec un air très-sombre, *puisque votre parti est pris, j'accepte votre*

démission ; j'y pourvoirai. — Mourgues lui présenta un papier, en lui disant : *Sire, voici la mienne, je la donne avec bien du regret.* Le roi la prit. Les deux autres n'avoient pas apporté la leur, mais l'avoient donnée de bouche.

En sortant de la chambre du roi, il fut abordé par le duc de Nivernois, Laporte et Septeuil, qui furent consternés quand il leur dit que c'en étoit fait. Romainvilliers, commandant de la garde nationale, vint lui demander ses ordres, parce qu'il y avoit de nouveaux mouvemens dans les fauxbourgs. *Allez prendre ceux du roi, et ne perdez pas de temps ; je ne suis plus rien, le roi vient d'agréer ma démission.* Cette nouvelle fit en ce moment dans le château l'impression la plus douloureuse, à ce qu'il parut.

Il étoit lui-même très-affecté, non pas de quitter une place dangereuse et qui ne lui avoit procuré pendant trois mois qu'une existence pénible et agitée, mais de voir toutes ses peines perdues, et le roi livré à la fureur de ses cruels ennemis, par l'indiscrétion criminelle de ses faux amis. Il attendit chez lui toute la journée ses deux

successeurs, car quoique Naillac fût nommé et en route, (il arriva trois jours après) il calcula bien que sa nomination ne tiendroit pas, et que la faction triomphante alloit former un conseil tout feuillant dont Naillac seroit exclus.

Le soir du 15 il écrivit un second billet au roi, pour lui mander que dans une circonstance aussi critique que celle où l'on alloit se trouver, il croyoit qu'il n'étoit pas prudent de laisser le ministère de la guerre vacant, à cause des relations nécessaires avec la garde nationale de Paris: il n'eut point de réponse. le lendemain 16 se passa de même; il signa encore quelques expéditions absolument necessaires pour les deux départemens dont il étoit chargé, avec beaucoup d'impatience de se voir libre. Alors tout Paris et l'assemblée savoient que sa démission étoit donnée, et on fut peut-être étonné qu'il n'allât pas comme Rolland se présenter lâchement pour en expliquer les motifs.

Il n'eut pendant ces deux jours aucune communication directe avec le château, mais il fit avertir la reine de ses dangers par une dame qu'elle aimoit beausoup, et

lui fit donner le conseil d'engager son auguste époux à sanctionner les deux décrets, conseil bien dénué d'intérêt personnel, puisque sa démission étoit donnée et acceptée. Il a su depuis que cette princesse abusée, lui avoit su très-mauvais gré de cet avis. Enfin le 17 au matin, il vit entrer chez lui Chambonas, à qui il remit le porte-feuille des affaires étrangères, et Lajarre à qui il remit celui de la guerre. Il se retira chez le baron de Schonberg, son neveu.

Le nouveau conseil fut composé de Duranton et Lacoste, que le roi força l'un et l'autre à rester, parce que les courtisans calculèrent qu'il falloit qu'il se donnât un air d'impartialité, et peut-être un moyen de traiter de nouveau avec la Gironde, en gardant Duranton qui avoit été entièrement donné par eux. On abusa même de ce bon homme, au point de lui faire contre-signer et porter à l'assemblée le *veto*. Il pensa en être la victime et il fut trop heureux, trois jours après avoir fait cet acte de foiblesse, de se faire renvoyer, et d'aller se cacher dans sa province.

Quant à Lacoste, il resta malgré lui en place, demandant tous les jours un successeur, ce qui n'étoit pas facile à trouver. Il fut enveloppé dans la catastrophe du 10 août suivant. Ses confrères s'enfuirent; lui qui n'avoit rien à se reprocher, ne se cacha point, il resta à son poste, fut mis en prison, et ensuite en jugement.

Chambonas fut ministre des affaires étrangères. C'étoit un homme aimable qui n'avoit aucune connoissance dans cette partie. Lajarre fut ministre de la guerre; il avoit été de l'état-major parisien de Lafayette. Terrier de Monciel, fameux Feuillant, homme d'esprit, fut ministre de l'intérieur; et Joly, de la même faction, fut ministre des finances.

Ce ministère débuta sous de très-mauvais auspices le 17 juin. Cinq jours après il fut présent aux injures faites au roi dans son appartement. L'espoir de se venger, et les engagemens pris avec Lafayette, le jetèrent dans des mesures téméraires et coupables, qui ont perdu le roi le 10 août. Il s'étoit dejà fait des changemens. Un jeune homme, nommé d'Abancourt, avoit

remplacé Lajarre. Dumouriez, alors à l'armée, n'ayant conservé aucune correspondance à Paris, ne se rappelle pas qui a remplacé Duranton.

Il écrivit encore au roi pour lui demander pour le 8 au matin un rendez-vous, afin de finir avec lui son dernier travail de comptabilité des dépenses secrètes des affaires étrangères. Cette dernière conférence lui ayant été accordée, il monta au château. Dès qu'on l'y vit, on s'imagina qu'il alloit rentrer en place, et plusieurs personnes l'entourèrent pour le féliciter.

Le roi le reçut dans sa chambre. Ce prince avoit repris son air de bonté. Dumouriez étoit très-ému. Il présenta ses comptes de la dernière quinzaine, car bien différent en cela de ses prédécesseurs, il avoit accoutumé le roi à faire ce travail tous les quinze jours. Il lui apportoit la feuille double, ne contenant que les sommes et les époques; mais sans spécification des personnes à qui l'on payoit. C'étoit cette pièce qu'il envoyoit au comité diplomatique. Mais en même-temps il présentoit au roi une feuille détaillée, avec

la liasse de toutes les quittances. Ce prince les examinoit très-curieusement, et dès qu'il avoit signé la grande feuille, le ministre et lui brûloient ensemble la feuille explicative et les quittances. Ils y mettoient même un grand scrupule. Autrefois le roi gardoit la feuille, mais Dumouriez qui se méfioit de toutes les personnes qui entouroient ce prince, avoit si fort insisté sur sa suppression, que Louis, par honnêteté, et pour ne compromettre personne, y avoit consenti.

Quand ce travail fut fini, il lui remit les six feuilles de comptabilité des trois mois qu'il avoit géré cè déparement; il lui laissa une feuille générale, signée de lui, un autre qui lui donnoit l'état des caisses de ce ministère qu'il laissoit fort riches. Le roi lui donna des marques de satisfaction de la netteté de ce travail, et lui dit : — *Vous allez donc joindre l'armée de Luckner?* — *Oui, sire, je quitte avec délices cette affreuse ville. Je n'ai qu'un regret; vous y êtes en danger.* — *Oui, certainement*; dit Louis en soupirant. — *Hé bien, sire, vous ne pouvez plus imaginer que je vous parle par quelque intérêt*

personnel ; une fois éloigné de votre conseil, je ne vous approcherai plus ; c'est par fidélité, c'est par l'attachement le plus pur, que j'ose encore une dernière fois vous supplier, pour l'amour de votre patrie, pour votre salut, pour celui de votre couronne, de votre auguste épouse, de vos enfans intéressans, de ne pas persister dans la funeste résolution d'appliquer votre veto *aux deux décrets. Cette obstinatiou ne servira á rien et vous vous perdrez. — Ne m'en parlez plus, mon parti est pris. —*

Ah ! sire, vous m'aviez dit la même chose, lorsque dans cette même chambre, devant la reine, vous me donnâtes votre parole de les sanctionner. — J'ai eu tort et je m'en repens. — Sire, je ne vous verrai plus, pardonnez-moi ma franchise, j'ai cinquante-trois ans et de l'expérience. Ce n'est pas alors que vous avez eu tort, c'est à présent. On abuse votre conscience sur le décret des prêtres, on vous conduit à la guerre civile, vous êtes sans forces, vous succomberez, et l'histoire, tout en vous plaignant, vous reprochera d'avoir causé les malheurs de la France, par des scru-

pules déplacés. Voyez quel ridicule elle a imprimé sur Jacques II. Je crains encore plus pour vous, vos amis, que vos ennemis.

Le roi étoit assis près de la table où il venoit de signer. Dumouriez étoit debout à côté de lui, les mains jointes. Louis étend sa main sur les siennes, et lui dit très-douloureusement : *Dieu m'est témoin que je ne veux que le bonheur de la France. — Je n'en doute pas, sire,* dit Dumouriez, les larmes aux yeux, et pénétré de la plus vive sensibilité, *vous devez compte à dieu, non seulement de la pureté, mais aussi de l'usage éclairé de vos intentions. Vous croyez sauver la religion; vous la détrusez. Les prêtres seront massacrés, votre couronne vous sera enlevée. Peut-être même vous, votre épouse, vos enfans! ....* Il colle sa bouche sur la main de Louis, qui de son côté répand des larmes. Ils restent un moment en silence.

Le roi lui serroit la main. *Sire, si tous les Français vous connoissoient comme moi, tous nos maux seroient bientôt finis. Vous desirez le bonheur de la France, hé bien, il exige le sacrifice de vos scrupules. Ceux*

qui vous les inspirent sont aveuglés par leur intérêt mal entendu, et par l'esprit de factions qui égare tout le monde dans ce temps de révolution. Vous vous êtes sacrifié dès 1789 à votre nation, continuez, les troubles cesseront, la constitution s'achèvera, les Français rentreront dans leur caractère, et le reste de votre règne sera heureux, sa stabilité sera fondée sur des lois fixes. S'il y avoit eu avant vous une constitution, vous n'auriez pas éprouvé tous les maux qui vous assiègent. Vous êtes encore le maître de votre sort, votre ame est pure, croyez-en un homme exempt de factions et de préjugés, qui vous a toujours dit la vérité. — Je m'attends à la mort, dit le roi tristement, *et je la leur pardonne d'avance. Je vous sais gré de votre sensibilité, vous m'avez bien servi, je vous estime, et s'il vient un temps plus heureux, je vous en donnerai des preuves.*

Il se leva précipitamment, et alla se mettre à une fenêtre, au fond de sa chambre. Dumouriez ramassa lentement ses papiers pour se donner le temps de composer son visage, et de ne pas laisser appercevoir son trouble aux courtisans, en

sortant. Cette longue conférence leur avoit sûrement donné beaucoup de curiosité. Le roi qui l'entendit ouvrir la porte, fit quelques pas pour se rapprocher, et lui dit très-affectueusement : *adieu ; soyez heureux.*

Cette dernière entrevue est toujours restée profondément gravée dans l'ame de Dumouriez. Certainement elle doit s'être souvent retracée à la mémoire de ce monarque infortuné, dans sa prison, et à l'époque de sa mort. Il rencontra en sortant son ami Laporte qu'il vit aussi alors pour la dernière fois : ils s'enfermèrent dans une chambre, il lui raconta en détail cette scène touchante. Laporte lui dit : *tu m'avois conseillé de demander ma retraite, j'en avois eu l'intention, mais j'ai changé de résolution, mon maître est en danger, je partagerai son sort. — Si j'étois attaché comme toi au service personnel du roi*, lui répondit son ami, *je penserois et j'agirois de même ; j'estime ton dévouement, je t'en aime encore davantage ; chacun de nous est fidèle à sa manière, toi à Louis, moi au roi des Français ; puissions-nous un jour tous les*

deux nous féliciter avec lui de son bonheur. Ils se donnèrent le dernier embrassement avec des larmes.

Il rentra chez lui, et ne retourna plus au château, ni à l'assemblée, ni dans aucun lieu où il auroit pu rencontrer ou des députés de quelque faction qu'ils fussent, ou des ministres, ou des gens de la cour. Vivant pendant neuf jours au sein de l'amitié, avec son neveu et sa nièce, dans un quartier fort éloigné, ne fréquentant que des promenades solitaires avec quelques amis, occupé de sa comptabilité, il apprit le 21 avec la plus grande douleur l'insulte faite au roi; il ne pouvoit lui être d'aucun secours, il se tint renfermé chez lui, et Lacoste vint lui en raconter les détails. La noble tranquillité du roi, le courage majestueux de la reine et de madame Elisabeth, renouvelèrent toute sa sensibilité. Le fidèle Lacoste avoit montré le plus grand courage, et s'étoit toujours tenu auprès du roi. Il lui dit qu'au conseil précédent, à propos d'une dépêche, ce prince avoit fait son éloge. Il pria son ancien collègue de l'assurer de son respect et de son dévouement.

Le 17 et le 18 il avoit été le maître de se venger de Lafayette, si son ame eût été susceptible de crime et de cruauté. Ce général étoit venu à Paris, et s'étoit présenté à l'assemblée nationale avec l'imprudence de se dire le député de son armée, dont il s'étoit fait donner les signatures pour attaquer le ministère et les jacobins, qu'il affectoit toujours de confondre ensemble, bien mal à propos. Sa faction triomphoit par la démission de Dumouriez, et par le choix de quatre ministres qui lui étoient dévoués.

On avoit préparé une partie des gardes nationales, qui l'escortèrent à l'assemblée; elle le reçut assez bien, quoique la majorité désapprouvât sa démarche. Les jacobins furent effrayés de son triomphe, ils voulurent lui opposer un chef, et malgré leur animosité contre Dumouriez, jugeant alors par sa retraite volontaire qu'il avoit été de bonne foi, ils déterrèrent sa demeure, et lui envoyèrent deux députés qui vinrent le solliciter de se rendre aux jacobins. *Si vous voulez y paroître ce soir*, lui dirent-ils, *cette nuit vous serez vengé. Nous sommes tout prêts; ce dicta-*

teur a une garde de cent hommes autour de sa maison, nous y marcherons cette nuit, nous sommes sûrs du peuple; il périra.

Il frémit à cette proposition. Il leur dit que son intérêt particulier n'étoit rien, que jamais il n'appelleroit personne à son secours quand il voudroit se venger, que ce motif même tout seul suffiroit pour l'empêcher de se montrer aux Jacobins; qu'il n'étoit occupé qu'à finir ses comptes pour se rendre bien vîte à l'armée, que c'étoit là qu'il exerceroit une vengeance conforme à son patriotisme, en proposant à Lafayette un défi contre l'ennemi, à l'imitation des deux centurions de César, *Pulfio* et *Varenus*. C'est ainsi qu'il se débarrassa d'eux et qu'il évita un massacre qui en seroit résulté, car les deux partis étoient alors très-considérables et très-agités. Cependant celui du roi auroit succombé, comme on le vit trois jours après, par la lâcheté de ses adhérens, lors de l'insulte du 21 juin. A la vérité, Lafayette étoit déjà reparti.

Si le même sentiment qui a guidé Dumouriez dans cette circonstance, a empê-

ché ce général de profiter de son triomphe, il est très-estimable, et cela est fort vraisemblable d'après l'honnêteté connue et la douceur de son caractère. Mais ayant tant fait que de venir à Paris, sûr de plus de la moitié de la garde nationale, il est étonnant qu'il se soit contenté d'une vaine parade, qui est devenue une imprudence, et qui a achevé de perdre sa faction. On l'a jugé alors plus vain qu'ambitieux.

A peine fut-il parti que l'assemblée blâma sa démarche, et la jugea très-répréhensible: elle l'étoit effectivement. Une armée ne peut jamais être un corps délibérant, et le général, en se chargeant d'être son député, se rendoit très-coupable. Après un tel parti il falloit profiter du moment de l'étonnement. Il fut rendu un décret qui défendoit à l'avenir à tout général de quitter son armée sans permission, et depuis, Marat pensa faire tourner ce décret contre le général Dumouriez qui à son retour de la Champagne, pendant que son armée marchoit, s'étoit rendu à Paris, après avoir prévenu les ministres, uniquement dans l'intention d'arran-

ger avec eux, en quatre jours, les dispositions de la campagne des Pays-Bas.

Aucun ministre ne pouvoit quitter Paris avant d'avoir rendu ses comptes, et y être autorisé par un décret. Dumouriez avoit eu deux départemens, mais n'ayant gardé celui de la guerre que trois jours, et ayant eu soin de ne donner aucune signature qui pût le rendre responsable de la comptabilité, il n'avoit réellement à rendre compe que pour le département des affaires étrangères.

Le 22 il écrivit au président de l'assemblée, et lui envoya son compte, en lui mandant qu'il n'en avoit aucun à produire pour les trois jours qu'il avoit été ministre de la guerre, parce qu'il ne s'y étoit fait aucune dépense que sur la comptabilité de son prédécesseur; il lui annonça qu'il desiroit avoir au plutôt un décret qui le rendît à ses fonctions militaires, et qu'il n'attendoit que ce décret pour partir pour l'armée du maréchal Luckner. Dès le lendemain le rapporteur du comité diplomatique rendit compte de la comptabilité de l'ex-ministre, et ayant dit qu'elle

étoit en règle, il reçut le décret le 24, et partit le 26.

Ce compte étoit très-net et très court; il étoit en trois parties, sur trois feuilles. La première contenoit la dépense ostensible des trois mois de sa gestion; elle étoit accompagnée des pièces et quittances. On y voyoit les économies qu'il avoit faites, qui laissoient un fond de caisse considérable, sans toucher au courant. Elle étoit appuyée de la décharge de son successeur Chambonas. La seconde feuille contenoit un certificat signé du roi, de la dépense secrète des deux cent cinquante mille livres par mois, attribuées de tout temps aux affaires étrangères; il restoit sur les sept cent cinquante mille livres des trois mois près de trois cent mille livres. Ainsi cette dépense courante secrète ne s'étoit pas élevée à plus de quatre cent cinquante à cinq cent mille livres, et cependant il y avoit eu pendant le premier mois beaucoup de paiemens abusifs sur les *bons* des prédécesseurs. Il y avoit aussi tous les arrérages des pensions secrètes à des étrangers, et quelques dépenses payées sur des ordres verbaux du roi. La troisième par-

tie étoit une feuille à part de la dépense secrète, prise sur les fameux six millions. Elle montoit en tout à quatre cent cinquante mille livres ; ainsi il restoit en caisse, chez Amelot, cinq millions cinq cent cinquante mille livres.

La surprise de l'assemblée fut extrême. On avoit dit, publié, imprimé, que Dumouriez avoit certainement mangé ces six millions, puisqu'il n'avoit jamais voulu les confier à son trésorier Bidermann, et on avoit toujours cru qu'il les tenoit chez lui, parce qu'il n'avoit jamais dit qu'il les avoit laissés en dépôt à la caisse nationale. Les députés de tous les partis allèrent eux-mêmes vérifier le fait à la caisse d'Amelot. Les jacobins y envoyèrent des émisssaires, et alors tout le monde rendit justice au désintéressement et à l'économie de cet ex-ministre.

Brissot étoit rapporteur du comité diplomatique ; ainsi il falloit que les comptes du général Dumouriez fussent très-exacts pour qu'il n'y trouvât pas à redire. Il étoit lié avec Bidermann et Clavières, et leurs ennemis avoient répandu des pamphlets qui les accusoient de n'être

devenus ennemis du ministre que parce qu'il n'avoit pas voulu remettre entre leurs mains les six millions pour les agioter, et pour soutenir un achat de treize mille actions de la compagnie des Indes. Brissot avoit porté un défi au ministre, en lui prescrivant de démentir cette calomnie; celui-ci n'avoit pas daigné répondre. Le vindicatif Brissot auroit bien voulu trouver jour à attaquer sa comptabilité, mais il fut au contraire forcé de la déclarer exacte.

Ces mêmes jacobins qui furent justes alors, ont depuis accueilli l'affreuse calomnie d'Hassenfratz, qui l'a accusé d'avoir volé douze cent mille livres sur les marchés des Pays-Bas, ou de s'être emparé de l'emprunt d'Anvers; accusation absurde, car il eût fallu qu'il se donnât beaucoup de complices, au-lieu que sur les six millions, il en pouvoit mettre un, deux ou trois dans sa poche sans que personne le sût, et sans être obligé d'en rendre compte. Les Français furent justes envers lui à l'époque de sa sortie du ministère. Ils ont été injustes depuis, parce que les crimes qu'ils avoient commis dans

l'intervalle les avoient randus atroces. Il est bien éloigné de confondre toute la nation dans ce jugement sévère. Toutes les honnêtes gens de la France, et c'est encore le plus grand nombre, mais il n'est pas encore temps qu'ils se montrent, ont toujours été justes envers lui, comme lui envers eux,

Quand le règne de l'anarchie et du triomphe des scélérats sera passé, alors ils liront ces mémoires, et la nation entière qui ne peut pas révoquer en doute des faits qui se sont passés sous ses yeux aussi récemment, reconnoîtra le patriotisme vrai de Dumouriez, son désintéressement, son attachement à la constitution et par conséquent au roi constitutionnel, et les services qu'il a rendus à sa patrie politiquement et militairement. Alors elle ne blâmera plus sa conduite, mais celle qui a provoqué contre lui le décret barbare de sa proscription; elle en rougira. Alors, s'il est encore d'âge d'être utile à sa patrie, il s'y dévouera de nouveau; s'il est mort, ses vœux auront devancé cette révolution morale qu'il ose prédire avec confiance, parce qu'elle est immanquable;

et qu'elle sera produite par l'excès des maux et par l'impossibilité de soutenir la liberté avec un gouvernement absurde, fondé sur la barbarie, la terreur et la subversion de tous les principes nécessaires au maintien des sociétés humaines.

Il partit de Paris pour l'armée, plus pauvre qu'à son entrée au ministère, après avoir disposé pendant trois mois de plusieurs millions. Il y laissoit le roi égaré par ses perfides conseillers, l'assemblée déchirée par des factions prêtes à éclater, la capitale pleine de désordres et se préparant à la gnerre civile, se remplissant de bandits de toutes les provinces sous le nom de fédérés, et de spadassins que la cour vouloit leur opposer, que le peuple désignoit sous l'odieuse appellation de *chevaliers du poignard*.

Il y laissoit la consternation, la méfiance, la haine, qui perçoient au travers de la frivolité des malheureux Parisiens. Il regardoit l'armée comme le seul asyle où un honnête homme pût encore être en sûreté. Au moins la mort s'y présentoit sous l'aspect attrayant de la gloire, et n'y étoit pas accompagnée de l'horreur de la

guillotine, de l'assassinat et des fureurs barbares d'une populace sanguinaire. Eh bien, ce tableau qui n'est que trop vrai, est un tableau de l'*Albane* en comparaison de l'enfer de *Michel-Ange*, en comparant ce temps au temps présent.

CHAPITRE X.

Réflexions.

TELS sont les principaux événemens de la vie ministérielle de Dumouriez ; elle lui a laissé une impression de répugnance qu'il croit devoir conserver toute sa vie pour ce genre d'emploi public. Il faut ou un patriotisme à toute épreuve, ou une ambition insatiable, pour aspirer, quelque part que ce soit, à ces places orageuses, environnées de pièges et de calomnies. On n'y découvre que trop que les hommes de méritent presque pas la peine qu'on se donne pour les gouverner.

Dumouriez rit quelque fois *sardoniquement*, dans sa retraite, des jugemens qu'on a portés sur lui. Quand il est arri-

vé au ministère, les courtisans disoient et imprimoient qu'il n'étoit qu'un soldat de fortune, incapable de mener des affaires politiques où il ne feroit que des sottises. Quand il a commandé une armée, ils affirmoient aux Prussiens et aux Impériaux, qu'il n'étoit qu'un homme de plume qui n'avoit jamais fait la guerre, et qu'il n'y entendoit rien.

Depuis qu'il est retiré des emplois publics avec de la réputation, ils ont imprimé que jusqu'à la révolution il n'avoit été qu'un aventurier intrigant, un espion des ministres, un balayeur de bureaux. On a vu dans les deux premiers livres les détails de son existence, et les moyens par lesquels il étoit parvenu aux mêmes grades qu'eux, au même âge qu'eux. Plût à dieu qu'ils eussent employé les *aventures* de leur jeunesse en de pareils espionnages. Ils n'auroient pas commencé la révolution comme des factieux, ils l'auroient conduite avec sagesse, ils auroient conservé l'estime de la nation, et ils n'auroient pas été les premiers auteurs de la mort du roi, soit en le trahissant, soit en l'abandonnant.

Pendant

Pendant les trois mois de son ministère, Dumouriez a tâché de concilier la constitution et le roi, la nation et Louis XVI. Non-seulement personne ne l'a aidé, mais tous les partis se sont tournés contre lui, d'abord l'un après l'autre, ensuite tous à la fois. Un délire universel étoit répandu sur toute la France. Toutes les têtes étoient exagérées, de quelque faction que ce fut. Les uns s'attachoient au roi comme à *Dieu*, et se seroient permis tous les excès pour rétablir leur idole despotique. Le fanatisme de ceux-ci avoit excité un autre fanatisme criminel, celui des Jacobins, qui avoient voué une haine mortelle à tous les rois, et qui de peur d'en avoir, se sont donnés de vils tyrans.

Entre ces deux extrêmes, une bande de fripons, plus ou moins hardis, cherchoient à se faire un état en changeant de partis, et voltigeoient sur les ailes de ces deux armées insensées. Ces héros éphémères de Paris s'élevoient et se renversoient mutuellement. *Liberté* étoit leur mot de ralliement; dans lesprit du peuple il signifioit *licence*. Alors les fripons du second ordre qui ont voulu remplacer les premiers

y ont ajouté le cri de guerre *égalité*. La populace avoit ses fripons aussi, qui ont calculé que *l'égalité* leur serviroit à s'élever au-dessus de *l'aristocratie bourgeoise*. Les Jacobins qui ont jugé que c'étoit leur tour de dominer, ont crié à la *république*, ce qui a produit *l'anarchie*.

On ne peut pas faire remonter la nation par les échelons raisonnables qu'elle a descendus avec la rapidité d'une masse qui roule du haut d'une montagne dans un précipice. Le serpent se reploiera sur lui-même. Sa queue, qui est *l'anarchie*, rentrera dans sa gueule, qui est le *despotisme*. Tel est le cercle vicieux des mauvaises intitutions. C'est ainsi que les extrêmes se touchent, et que les contraires se guérissent par les contraires.

Il est une grande vérité que l'expérience des malheurs et des crimes de la France doit imprimer profondément dans l'ame de tous les peuples, c'est qu'il existe des droits réels dont ils ne doivent jamais user pour leur bonheur, celui de faire les lois ; et celui de la force contre les lois faites. Les nations ne peuvent pas

trop s'éclairer sur le premier de ses droits. Mais alors elles verront qu'elles doivent le déléguer à un très-petit nombre de personnes très-sages et très-expérimentées, quand elles sont forcées d'y avoir recours. Si Lycurgue, Solon, Minos, Numa, Confucius avoient travaillé avec une nombreuse assemblée nationale ils ne seroient jamais parvenus à faire un code de lois, non plus que le grand Fréderic et Cathérine II.

A force de piller les anciens et les modernes, l'assemblée constituante étoit cependant venue à bout, au milieu de ses orages, de faire un grand et bel ouvrage, la *constitution*. Mais c'étoit une statue d'or, posée sur un piédestal d'argile. La nation n'avoit point la volonté de l'exécuter. Le roi ou plutôt ses entours, cherchoient à en saper les fondemens, et les constituans eux-mêmes, par haine pour la législature suivante, ont employé le ciseau et le marteau pour la mutiler.

Les puissances étrangères s'en sont mêlées. La cour de France a crié aux autres cours; *vous êtes perdus si la constitution Française existe* : et malheurement

elles l'ont crue. Alors le peuple Français à crié aux autres peuples : *levez-vous en masse ; et joignez-vous à nous*. Les Jacobins ont été plus loin : abusant de tout, ils ont tout détruit, constitution, lois, religion. C'est depuis lors seulement qu'ils ont cessé d'être dangereux, car il n'est pas possible qu'il existe une seule nation qui ne les ait pas en horreur.

La constitution française n'eût pas rendu cette nation dangereuse ; au contraire. Fondée sur une morale pure, sur des principes sages, elle eût garanti ses voisins de son inquiète ambition qui a fait si souvent couler des flots de sang. On y reviendra par nécessité, après avoir épuisé toutes les horreurs de l'anarchie, et peut-être tous les crimes du despotisme. Il est cependant douteux que le dernier puisse s'établir en France parce que le peuple y a usé et abusé de la liberté. S'il entre en France à la suite des armées étrangères, il ne pourra pas s'y fixer, et la lassitude des dangers et des crimes fera place à la raison, non pas à cette *raison-guillotine* qu'on a substituée en France aux

anciens objets du culte : celle-là sera anéantie après avoir immolé ses auteurs.

Pendant son ministère, Dumouriez gémissoit déja sur les excès. Ces excès n'étoient que des vétilles auprès de ceux qui ont suivi ; et de trois mois en trois mois, ils ont grossi au point d'être devenus des crimes monstrueux. C'est à ce période qu'ils doivent commencer à rétrograder, pour cesser tout-à-fait.

La campagne de 1794 qui va s'ouvrir, doit décider cette crise. Au mois de juin ou juillet au plus tard, le sort de la France doit être fixé. Les départemens demandent la paix, ils sentent leurs maux. La convention et les jacobins veulent la guerre, ils connoissent leurs dangers. Ils doivent se dire : *la guerre ou la mort.* Le jour de la paix est le signal de la cessation de leur règne, à moins que cette paix ne soit le prix de leur victoire et de l'avilissement de toute l'Europe ; ce qui n'est pas probable.

Les alliés et les Jacobins desirent également une bataille, elle sera sanglante et décisive. Les anarchistes doivent la perdre. Alors les départemens détruiront la

convention et les Jacobins. Paris qui a donné l'exemple de l'aveuglement, donnera celui du retour à la raison. Les monstres fuiront, et n'auront aucune retraite sur la terre qu'ils ont souillée de leurs crimes atroces. D'après tous les calculs de probabilité, les Jacobins n'existeront plus aussitôt que la nation aura reçu un grand échec, et que les armées victorieuses s'avanceront vers les bords de la Seine. C'est alors que les honnêtes gens se remontreront, que la nation reprendra son caractère, et que toutes les nations de l'Europe pourront se livrer à l'espoir de la paix.

Puisse cette heureuse époque ramener bientôt la sagesse et l'humanité qui semblent bannie d'une guerre d'un genre si nouveau, et dont les annâles du monde, quoique bien remplies de sottises et de cruautés, ne fournissent pas un autre exemple.

Mais combien de familles resteront malheureuses au milieu du bonheur général! Ce n'est que la génération future qui commencera à jouir. Celle-ci est condamnée à la douleur et aux privations. Tous

les habitans de la France, de toutes les factions, ou modérés ou impartiaux, de tous les âges, de tout sexe, de toute condition, sont victimes de cette hideuse révolution. Ceux qu'elle à moissonnés, sont peut-être les moins à plaindre. Ceux qui y ont joué un rôle quel qu'il soit, ont mené une vie malheureuse. Les plus raisonnables ont été calomniés; la vertu, les principes n'ont garanti personne.

Vouloir être sage au milieu des foux, est plus ridicule que vouloir être fou au milieu des sages. C'est ce qui est arrivé à quelques hommes, qui pénétrés de la bonté du principe, ont eu la chimérique présomption de croire qu'ils arrêteroient la fougue des passions de leurs concitoyens; c'est ainsi que Dumouriez est sorti du ministère, haï de toutes les factions, parce que c'étoient des factions, et qu'il est resté impartial. Il ne se reproche point sa conduite, mais il regrette la part qu'il a eue, malgré lui, aux affaires publiques. Il lui importe d'être jugé par ses contemporains, parce que les faits sont récens. On peut bien dénaturer ses intentions,

on ne peut pas altérer les faits, et ils écrasent la calomnie.

Il espère que les Français liront ces mémoires, terminés le 10 février 1794, qu'ils seront alors revenus de leur ivresse, qu'ils reconnoîtront, de quelque faction qu'ils soient, que sa plume, son cœur, sa tête et son épée ont été utiles à sa patrie dans cette crise terrible; qu'il l'a servie tant qu'il a pu le faire sans crime; que c'est la scélératesse des Marat et des autres assassins de Louis qui l'a forcé à la quitter; que son insurrection n'étoit que coutre des monstres, et que dès qu'il a prévu qu'elle pourroit tourner au profit de l'ambition étrangère et au détriment de sa patrie, il a abandonné ses armes, ne voulant pas servir contr'elle, quoique colomnié, proscrit et sa tête mise à prix. Il espère tout du temps et de l'école de l'adversité, pour une nation digne d'un meilleur sort. Ses crimes s'effaceront, non seulement elle reprendra ses vertus, mais elle en acquerra deux nouvelles qui lui ont toujours manqué, la modération et la prudence.

FIN DE LA SECONDE PARTIE.